AGIR pour la BIODIVERSITÉ
PAS-DE-CALAIS

Revue de presse - 2020

Didier Plouchard, la vigie qui s'inquiète pour la faune sauvage

Le photographe naturaliste s'active au sein de nombreuses associations de préservation de l'environnement. Il observe la faune sauvage se rabougrir face aux coups de boutoir portés à la nature. Et relève, l'hiver, de nombreux cas de braconnage.

PAR FABIEN BIDAUD
arras@lavoixdunord.fr

SUD ARTOIS. Avant toute chose, mettre les points sur les « i ». « *A la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), nous ne sommes pas anti-chasse ! Nous nous battons contre les abus de la chasse.* » Il faut le dire car l'image a été écornée, les raccourcis ont prospéré. En confiant les clefs de la politique de l'environnement aux chasseurs lors de son accession à la présidence de la Région, Xavier Bertrand a stigmatisé nombre d'associations naturalistes. La LPO en a fait les frais, l'aide régionale a été coupée sec (*lire par ailleurs*).

Outre le coup porté aux finances, le message a pu décrédibiliser des structures reconnues pour leur expertise. Et alimenter l'antagonisme entre les amoureux de la nature et les chasseurs. « *Je m'entends bien avec le président des chasseurs du sud Arrageois, on se parle* », assure M. Plouchard, correspondant de la LPO à Bapaume.

Pour l'ingénieur de l'aéronautique à la retraite, la saison de la chasse est néanmoins celle des sorties inquiètes dans les rares espaces naturels du sud Artois. Il nous emmène au cœur des « champs pourris », quelques hectares de terres sablonneuses non cultivables situés près du bois de Grévillers. « *Un réservoir de la faune sauvage !* », s'émerveille-t-il. Ce matin-là, on croise des lièvres, des faisans, des perdrix, une aigrette blanche… Depuis dix ans, il voit les populations se tasser du fait de l'activité humaine.

Didier Plouchard, correspondant de la Ligue pour la protection des oiseaux à Bapaume. Ici au cœur des « des champs pourris » de Grévillers, l'un des seuls réservoirs de biodiversité du Sud Artois. PHOTO MATTHIEU BOITE

Le photographe animalier assiste aussi, l'hiver, à des actes de braconnage commis parfois par des chasseurs. Il retrouve régulièrement des buses « plombées » alors que le rapace est une espèce protégée. « *Il y a des bons et des mauvais chasseurs. Il suffit d'un seul dans une commune pour poser des problèmes.* » Certains les tirent, considérant les oiseaux comme des concurrents pour le gibier qu'ils sont autorisés à prélever. « *Alors que si le gibier baisse, c'est surtout lié aux pesticides, à l'agriculture* », estime M. Plouchard.

> **« *Il y a des bons et des mauvais chasseurs. Il suffit d'un seul dans une commune pour poser des problèmes.* »**

L'homme est mesuré, pas véhément. Il rappelle qu'en France, la législation autorise les chasseurs à abattre soixante-quatre espèces d'oiseaux alors que la moyenne en Europe est de vingt-quatre. Ces jours-ci, le Bapalmois ira déposer la dizaine de plaintes contre X qu'il a préparées à la suite de la découverte de rapaces tués ou blessés par du plomb. ■

Un braconnage rarement puni

Didier Plouchard compile les plaintes contre X déposées pour braconnage.

Son classeur est épais comme un pavé. Depuis 2015, Didier Plouchard a déposé des dizaines de plaintes contre X. La plupart pour des faits de braconnage. Des rapaces (buses, hiboux…) sont abattus alors que l'espèce est protégée. « *Des promeneurs les retrouvent et nous contactent* », dit M. Plouchard. Lui fait un signalement à l'Office français de la biodiversité (OFB), la police de l'environnement, et dépose plainte… pour la forme. « *Ça ne sert à rien, aucune action de justice n'est engagée…* »

La destruction d'espèces protégées est un délit puni d'un an de prison ou 15 000 € d'amende. Les poursuites sont rares car il faut deux preuves difficiles à apporter, rappelle le procureur d'Arras André Lourdelle. « *Le délit est intentionnel : il faut que la personne ait conscience de tuer un animal appartenant aux espèces protégées. Surtout, il faut identifier l'auteur.* » Soit le surprendre en flagrance. C'est parfois le cas : un procès va avoir lieu dans la Somme après qu'un agent de l'OFB a surpris un chasseur tirant un épervier. « *Mon espoir est que, face à l'empilement des plaintes, le procureur téléphone au président des chasseurs pour lui dire : ce n'est pas normal !* », dit M. Plouchard. ■

LA RÉGION CÂLINE LES CHASSEURS

Ce fut l'une des premières décisions prise par l'exécutif régional à la suite de l'élection de Xavier Bertrand : plusieurs associations considérées comme « anti-chasse » ont été mises au régime sec. La LPO, le Groupe ornithologique (GON) et d'autres ont vu le robinet à subventions se couper. Quelque 11 000 € en moins pour la première, 91 500 € pour la deuxième. Des aides servant à faire des inventaires faunistiques, de la pédagogie, etc.

Le coup d'arrêt, au profit des chasseurs (qui président la commission environnement), a eu d'autres conséquences. « *On était une région en pointe dans la lutte contre les pesticides, pour les trames vertes et bleues…*, dit Rudy Pischuitta, président du GON. *On a fait marche arrière sur la protection et la pédagogie à l'environnement.* » Le GON a stoppé des projets. « *Tout un réseau s'est écroulé, le centre de soin animal OISO d'Isnent a fermé* », peste Didier Plouchard de la LPO. La Région indique que les aides ont été réorientées, notamment en faveur de la LPA de Calais, qui soigne aussi les animaux.

Deux chouettes hulottes sauvées à Verton par la ligue protectrice des oiseaux

Vendredi, la ligue protectrice des oiseaux (LPO) est venue au secours de deux chouettes hulottes coincées dans le faux plafond d'une maison à Verton. Les deux rapaces se portent bien. Sitôt délivrés, ils ont été relâchés dans la nature.

Fabrice Leviel | 14/01/2020

LECTURE ZEN

Ce sont les habitants d'une maison située à Verton qui ont prévenu **Marcel Martel de la Ligue protectrice des oiseaux (LPO)**. Depuis quelques heures, ils entendaient du bruit venant du plafond leur faisant penser à la présence d'un volatile. Craignant qu'il ne soit piégé, ils ont alerté la LPO. Marcel Martel y est bénévole et à l'habitude d'intervenir pour des oiseaux en difficulté.

Libérés, délivrés

« *Lorsque je me suis rendu dans la maison de ces Vertonois, j'ai compris que le bruit venait du faux plafond. J'ai pensé à une chouette piégée. Cela arrive de temps en temps* », raconte le bénévole. Avec l'accord des propriétaires de la maison, **une ouverture a été effectuée dans le plafond** pour accéder au volatile. « *C'était bien une chouette hulotte, comme je le pensais. Elle s'est laissée capturer sans trop de problèmes. Mais la surprise, c'est qu'il y en avait une autre derrière. Probablement le mâle et la femelle. L'un d'entre eux s'est faufilé dans le faux plafond et le deuxième a sans doute voulu voir ce qui se passait*. »

Les deux rapaces n'ont pas souffert de leur séjour forcé dans le faux plafond de cette maison. **Ils ont été relâchés** une demi-heure après avoir été délivrés. « *Mais ces deux chouettes n'auraient jamais pu sortir par leurs propres moyens. Si les habitants de la maison ne m'avaient pas prévenu, elles étaient condamnées* », poursuit Marcel Martel.

La ligue protectrice des oiseaux intervient régulièrement pour sauver des volatiles ou de petits mammifères blessés. Ce sont **des bénévoles** qui se chargent ensuite de les amener à **la ligue protectrice des animaux** basée à Calais.

La ligue protectrice des oiseaux recherche des bénévoles. Pour tous renseignements : tel 07 72 22 51 40.

Deux chouettes hulottes sauvées par la ligue pour la protection des oiseaux

Vendredi, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) est venue au secours de deux chouettes hulottes coincées dans le faux plafond d'une maison à Verton. Les deux rapaces se portent bien. Sitôt délivrés, ils ont été relâchés dans la nature.

PAR FABRICE LEVIEL
montreuil@lavoixdunord.fr

VERTON. Ce sont les habitants d'une maison située à Verton qui ont prévenu Marcel Martel de la Ligue protectrice des oiseaux (LPO). Depuis quelques heures, ils entendaient du bruit venant du plafond leur faisant penser à la présence d'un volatile. Craignant qu'il ne soit piégé, ils ont alerté la LPO. Marcel Martel y est bénévole et à l'habitude d'intervenir pour des oiseaux en difficulté.

Les deux chouettes hulottes étaient piégées dans le faux plafond.

LIBÉRÉS, DÉLIVRÉS

« Lorsque je me suis rendu dans la maison de ces Vertonois, j'ai compris que le bruit venait du faux plafond. J'ai pensé à une chouette piégée. Cela arrive de temps en temps », raconte le bénévole. Avec l'accord des propriétaires de la maison, une ouverture a été effectuée dans le plafond pour accéder au volatile. *« C'était bien une chouette hulotte, comme je le pensais. Elle s'est laissée capturer sans trop de problèmes. Mais la surprise, c'est qu'il y en avait une autre derrière. Probablement le mâle et la femelle. L'un d'entre eux s'est faufilé dans le faux plafond et le deuxième a sans doute voulu voir ce qui se passait. »*

Les deux rapaces n'ont pas souffert de leur séjour forcé dans le faux plafond de cette maison. Ils ont été relâchés une demi-heure après avoir été délivrés. *« Mais ces deux chouettes n'auraient jamais pu sortir par leurs propres moyens. Si les habitants de la maison ne m'avaient pas prévenu, elles étaient condamnées »*, poursuit Marcel Martel. La Ligue pour la protection des oiseaux intervient régulièrement pour sauver des volatiles ou de petits mammifères blessés. Ce sont des bénévoles qui se chargent ensuite de les amener à la Ligue de protection des animaux basée à Calais.

La Ligue pour la protection des oiseaux recherche des bénévoles. Pour tous renseignements : tél : 07 72 22 51 40.

L'INDÉPENDANT DU PAS-DE-CALAIS
Jeudi 30 janvier 2020

SOS Ligue de protection des oiseaux

Après Oiso, le Réseau SOS faune sauvage

Ça a commencé fin 2017, lorsque le centre de soins d'Inxent, Oiso, a brutalement fermé suite à la suppression des subventions, notamment de la Région. Les oiseaux et petits mammifères blessés devaient être acheminés à la Ligue de protection des animaux de Calais, seul centre le plus proche. Or, pour certains acheminéurs bénévoles, ça faisait une sacrée trotte ! Pour rappel, le centre Oiso c'était 1.200 animaux pris en charge, chaque année. Depuis le 1er janvier, la ligue de protection des oiseaux (LPO 62) a pris dans ses fonds propres pour créer le poste de Maxence Bommelaere pour coordonner le Réseau SOS faune sauvage.

Maxence Bommelaere a la banane. Et on le comprend. Depuis le 1er janvier, il est officiellement le coordinateur du réseau SOS faune sauvage pour le Nord et le Pas-de-Calais. À lui seul, il prend en charge les appels d'urgence, conseille et oriente ceux qui sont face à un oiseau, petit mammifère ou animal en danger.

Vétérinaires et acheminéurs bénévoles

« *Je vais orienter les gens lorsqu'ils découvrent un animal à terre, mal en point, blessé* », présente-t-il. Ce réseau fonctionne grâce à la vingtaine de vétérinaires bénévoles qui accueillent ces sauveurs d'un jour et prennent en charge le « rescapé », gratuitement. « *Le véto fait un premier bilan. S'il n'est pas soignable, il décide de l'euthanasier. S'il peut le remettre d'aplomb, il le fait lui-même ou l'oriente vers un vétérinaire bénévole spécialisé. Ça arrive, par exemple, pour brocher des ailes d'oiseaux.* »

Fragile, mais nécessaire

L'animal est ensuite déposé au centre de soin le plus proche, souvent la LPA de Calais. « *Il y en a d'autres à Saint-Quentin et Hirson.* » Mais, comment le trajet se fait ? « *C'est grâce aux 150 acheminéurs, qui prennent sur leur temps libre, leur voiture et leur essence personnelles, pour conduire l'animal.* »

Le poste de Maxence reste fragile, puisqu'il est pour l'instant financé sur les fonds propres de la LPO. Cette dernière lance donc un appel aux dons, au mécénat, etc. À l'heure où les écosystèmes sont les plus menacés, ne pas subventionner ce genre d'association est une hérésie…

Laura Durand

Maxence Bommelaere, prend les appels chaque jour de la semaine, de 9h à 17h.

✔ **Groupe privé Facebook : Réseau SOS faune sauvage. Numéro d'urgence : 07 72 22 51 40. Le réseau est à la recherche d'acheminéurs et de vétérinaires bénévoles, mais aussi de financeurs.**

Un oisillon à terre

Avant de le prendre, regarder s'il a des plumes. Si oui, il faut le laisser au sol, sauf s'il y a des chats susceptibles de venir le manger ou s'il est près d'une route, dans ce cas, le mettre en hauteur ou écarté.

S'il n'a pas de plumes, il doit être pris en charge ou remis dans son nid.

Les oiseaux ne sont pas comme les mammifères, les parents ne rejetteront pas leur petit s'il a votre odeur sur lui. Quand vous prenez un oisillon : ne pas le comprimer dans vos mains, agissez vite, évitez de le montrer à toute la famille, ne le cachez pas. Il lui faut un minimum de contact avec l'être humain, cela le stress énormément.

Un oiseau adulte blessé

Pour le calmer, mettez-lui un linge sur la tête et plaquez très vite ses ailes le long de son flanc. Pour le transporter, mettez-le dans un carton percé de trous pour qu'il puisse respirer. Le carton ne doit être ni trop grand, ni trop petit. Si vous ne pouvez pas aller rapidement chez un vétérinaire, placez-le dans un endroit calme (maison, garage), ni trop froid (0°) ni trop chaud (véranda en plein été). Évitez de l'exhiber.

Un hérisson

Si vous voyez un hérisson immobile en plein jour, c'est qu'il est soit déshydraté, trop faible, parasité. Pour le prendre, munissez-vous de gants en cuir (spécial rosier) ou enveloppez-le de plusieurs épaisseurs de linges.

Un cygne

On a souvent peur du bec. Mais à part un bleu, il vous fera pas plus mal. Par contre ses ailes sont t puissantes. Pour l'attraper, mettez un linge sur sa t et plaquez ses ailes.

Avant de faire tout cela, quand les bêtes sont blessées, appelez le réseau SOS faune sauvage

ENVIRONNEMENT

ECHO DE LA LYS 30/01/20

Les Ballastières, zone humide remarquable

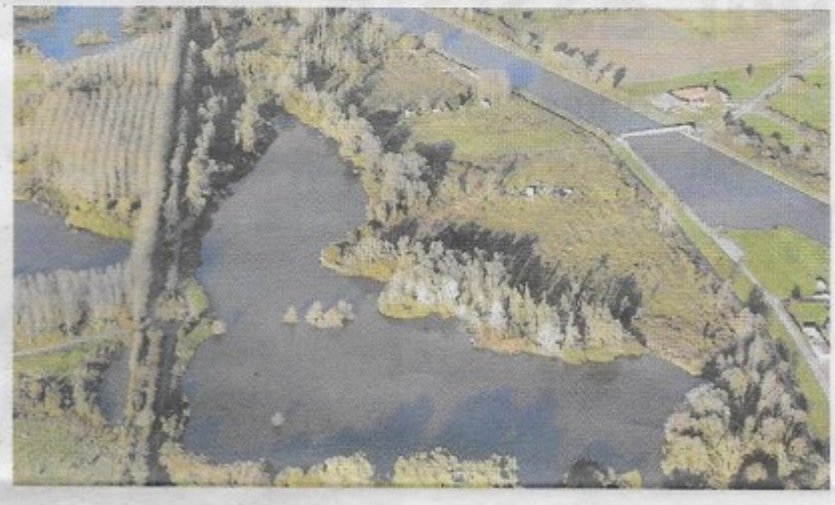

Les Ballastières d'Aire-sur-la-Lys, une zone naturelle d'exception, qui a été mise en valeur par le Département avec la Ville.

AIRE-SUR-LA-LYS En France, la Journée mondiale des zones humides sera officiellement lancée vendredi 31 janvier à Saint-Omer. Ce lancement réunit les partenaires nationaux et les acteurs locaux impliqués dans la préservation des milieux humides. Dans ce cadre, une projection-conférence-débat sera ouverte au public gratuitement. De 20h à 22h30, projection du film « La terre vue du cœur » (2018 – 91 min) d'Hubert Reeves, suivie d'une conférence de Bernard Chevassus au Louis, Président d'Humanité & biodiversité sur les enjeux de la biodiversité, au cinéma de Saint-Omer « O Ciné », rue du Lion-d'or. Soirée gratuite et ouverte à tous, dans la limite des places disponibles.

ZONES HUMIDES

• **Samedi 1er février**, parking du cimetière d'Aire-sur-la-Lys, sortie organisée avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais, à 15h (durée : 2 heures), à la découverte des oiseaux hivernants des Ballastières. Tout public. Informations sur la sortie auprès de Serge Larivière au 03 21 95 24 29.

Et du samedi 1er au samedi 8 février, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et de nombreux partenaires des zones humides se mobilisent pour proposer une semaine de balades guidées, d'observations, de découvertes de la faune et de la flore. Pour que petits et grands partent à la découverte des zones humides autour du thème 2020 : « Zones humides et biodiversité ».

DES SORTIES À VENIR

On retiendra la sortie à Aire le 1er (lire l'encadré). Vendredi 7 février histoire et fonctionnement de la 7ème section de wateringues, de 19h à 20h30, à la maison du Marais (Saint-Martin-lez-Tatinghem), tout public, gratuit (tél. 06 43 54 05 20 ou courriel : wateringues.section7@outlook.fr) Dimanche 2 février, les oiseaux des milieux humides, de 10h à 12h30, rendez-vous à la Grange Nature à Clairmarais. Par Eden62 : 03 21 32 13 74 ou contact@eden62.fr Mercredi 5 février, découverte de la restauration d'une zone humide (site de l'ancienne pisciculture d'Assinghem), à 14h (rendez-vous 3, rue du Moulin à Wavrans-sur-l'Aa). Sortie tout public, prévoir bottes, cirés et jumelles, gratuit (tél. 03 21 88 98 82).

de Cédric Guérin sur le projet Tropicalia

Lundi soir, dans un théâtre de Montreuil copieusement garni, les porteurs de Tropicalia ont réexpliqué tout l'intérêt qu'il y avait à soutenir le projet de serre tropicale. Sans convaincre les défenseurs de l'environnement qui se sont manifestés à la fin.

Au micro, Cédric Guérin, porteur du projet de serre Tropicalia, lundi soir sur la scène du théâtre de Montreuil.

PAR ROMAIN DOUCHIN
montreuil@lavoixdunord.fr

MONTREUILLOIS. Verra-t-on, un jour, sur la zone du Champ Gretz, à cheval sur Verton et Rang-du-Fliers, l'immense serre Tropicale (Tropicalia) que le vétérinaire Cédric Guérin a imaginée il y a dix ans ? Il n'y a pas de certitude aujourd'hui. Et la réunion de lundi soir au théâtre de Montreuil, un réel exercice de pédagogie et de transparence sur les enjeux écologiques et économiques, n'a pas levé tous les doutes.

Si administrativement le dossier est bouclé (permis accordé, multiples autorisations obtenues), si politiquement il est soutenu, la menace d'un recours du GDEAM (groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil) devant le tribunal contre le permis de construire – il a déjà déposé un recours gracieux demandant l'annulation – est une épée de Damoclès. Elle entraînerait, *de facto*, plusieurs mois de retard. Certes, ce recours n'est pas suspensif (les travaux pourraient quand même démarrer) et Cédric Guérin garde la possibilité d'engager une procédure de recours abusif contre ses détracteurs. Mais quelle sera la réaction des investisseurs si ce scénario se produit ? Auront-ils la patience d'attendre ?

DIALOGUE DE SOURDS

La fin de réunion, lundi soir, a montré que c'est un dialogue de sourds avec le GDEAM et les écologistes venus en nombre. « *C'est une maxi cloche pour un petit fragment de nature. C'est une cage dorée pour des espèces, c'est un projet inutile pour la collectivité* », a taclé Mariette Vanbrugghe, présidente du GDEAM.

> ***Deux heures et demie plus tard, alors que les esprits commençaient à s'échauffer, il était temps de mettre fin à la réunion.***

Pendant près de deux heures, les porteurs du projet s'étaient attelés à présenter Tropicalia sous ses meilleurs aspects : prouesse architecturale (dôme de 200 m sur 150 m), technologie de chauffage innovante (Terraotherm) grâce à l'effet de serre, réseau d'échange de chaleur avec les voisins comme le CHAM, économies d'énergie, lieu pédagogique sur l'écosystème tropical, projet touristique majeur sur la Côte d'Opale et enjeu économique local en faisant travailler les entreprises du secteur comme Arkal pour la charpente « *deux ans de travail pour soixante-dix personnes* », a précisé un de ses dirigeants. Après cette présentation, un ancien ingénieur s'est montré enthousiaste, d'autres ont posé des questions : combien ça coûte ? (73 millions d'euros), qui sont les deux grands groupes prêts à apporter leur soutien ? (Engie sera un partenaire pour l'entretien et la maintenance, le deuxième n'a pas été dévoilé), etc. Deux heures et demie plus tard, alors que les esprits commençaient à s'échauffer, il était temps de mettre fin à la réunion. ■

SUR NOTRE SITE
Retrouvez cet article, une vidéo, et toute l'actualité du Montreuillois sur www.lavoixdunord.fr

PROJET

Cédric Guérin fait face aux détracteurs écologistes de la future serre Tropicalia

Les acteurs et promoteurs de Tropicalia, qui prévoient d'ériger une serre de 20 000 m2 au Champ Gretz, ont tenté d'expliquer leur démarche et innovations écologiques du projet

À SAVOIR

• **Lundi soir**, au Théâtre de Montreuil, les acteurs du projet Tropicalia, la plus grande serre tropicale au monde qui prévoit d'être érigée au Champs Gretz à Rang-du-Fliers et Verton, ont tenté d'expliquer leur démarche et les innovations écologiques de leur procédé qui produira de l'énergie.

Durant près de trois heures, Cédric Guérin et les acteurs de Tropicalia ont tout mis en œuvre pour convaincre la population sur le bien fondé de cet important projet de serre tropicale. Mais les écologistes et membres du GDEAM ne l'entendent pas de cette oreille...

Durant près de trois heures et devant un Théâtre de Montreuil archi comble, Cédric Guérin et les porteurs du projet Tropicalia, sont allés à la rencontre des habitants du Montreuillois. Un projet accueilli avec enthousiasme par une partie de la population mais qui suscite également des craintes voire une totale réticence chez une autre. Il faut dire que cette serre tropicale de 20 000 m², qui sera la plus grande au monde et qui s'implantera au champs Gretz à cheval sur les communes de Verton et Rang-du-Fliers, prévoit de s'étendre sur deux hectares de superficie.

« Il y a tout un marché d'adresses qui s'organise sur internet et vous avez des sites plus ou moins scrupuleux qui collectent des vraies adresses mails et qui les monnayent pour créer des pétitions »

Cédric Guérin

Durant cette soirée, Jaouad Zemmouri, l'inventeur du système de recyclage thermique, a pris également la parole pour évoquer la dimension énergie du projet, qui consiste à récupérer la chaleur du dôme pour la stocker dans une réserve d'eau sous la serre. « *Ce procédé va nous permettre de stocker des mégawatts. Cette chaleur sera entre 50 et 70 degrés* », a expliqué Jaouad Zemmouri dans un long et très technique exposé.

Un projet très ambitieux, qui fait face depuis sa présentation il y a trois ans à quelques détracteurs. Cédric Guérin a d'ailleurs pris la parole concernant les pétitions en ligne sur internet. « *Des mécanismes qui permettent de créer des pétitions artificielles sur internet. Le 3 mars au matin, j'ai reçu 2600 mails de personnes qui contestent le projet Tropicalia sur la plateforme Cyberacteurs. C'est en fait une horloge qui distille 110 signatures à l'heure. C'est quand même bizarre. J'ai répondu à 10 adresses pour savoir si ces personnes avaient bien signé cette pétition et trois m'ont répondu n'avoir jamais entendu parler de Tropicalia. Il y a tout un marché d'adresses qui s'organise sur internet et vous avez des sites plus ou moins scrupuleux qui collectent des vraies adresses mails et qui les monnayent et les vendent pour créer ce genre de pétition où il y en fait très peu de personnes derrière* ».

« UN PROJET QUI N'A STRICTEMENT AUCUN SENS »

Une explication qui n'était visiblement pas du goût de Jean-Michel Jedrazzak, médecin à la retraite originaire de Saint-Omer et connu pour être un des détracteurs du projet Tropicalia. « *Je connais très bien la personne qui organise ces pétitions et je peux vous garantir que ces signatures sont authentiques. Sur le fond du problème je vous admire car vous avez fait un superbe numéro avec des intervenants tout ça pour cacher une serre tropicale géante dans le Nord de la France qui n'a strictement aucun sens car ce n'est qu'un zoo où il y aura des animaux qui seront enfermés. Un projet qui engendrera une perte de terres agricoles. Ces terres vont disparaître* ». Une intervention qui n'a pas manqué de faire réagir et qui a suscité applaudissements et sifflets dans la salle. ■ MATHIEU VERGOON

73

C'est en millions d'euros le coût du projet Tropicalia dont 2 millions émaneront de la Région, 7 millions de l'ADEME et le FEDER ainsi que 500 000 euros de la CA2BM.

FOCUS

Le GDEAM dit « Non à Tropicalia »

Le jeu des questions réponses a mis en exergue une véritable opposition entre le GDEAM et les porteurs du projet Tropicalia. Mariette Vanbrugghe, présidente du Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil, a pris la parole : « Tropicalia, pour nous, c'est une super cloche pour un petit fragment de nature. Par ailleurs, la cage dorée que vous présentez reste une cage pour les espèces qui vont y être détenues. Nous ne nous sommes pas opposés à la ZAC du Champ Gretz mais nous considérons votre projet inutile pour la collectivité. C'est à ce titre là que nous ne voudrions ne que dans quelques années il faille trouver une troisième zone pour accueillir des activités économiques ». Des propos qui ont bien entendu fait réagir Cédric Guérin : « Le GDEAM s'oppose à tout et ne veut de toute façon aucun projet sur le territoire ». À noter que les membres du GDEAM ont exprimé leur opposition au projet Tropicalia en brandissant quelques pancartes à la sortie du Théâtre. ■ M.V.

LE COLLECTIF EXTINCTION REBELLION RÉCLAME « LA FIN DE L'ÉCOCIDE »

Le panneau a été planté ce dimanche 8 mars en début d'après-midi sur le terrain où devrait s'implanter prochainement la plus grande serre tropicale du monde.

Ce dimanche 8 mars, vers 14 heures, trois voitures se sont arrêtées aux abords du terrain situé sur les communes de Rang-du-Fliers et Verton où devrait s'implanter la plus grande serre tropicale du monde, Tropicalia.

Les personnes qui sont sorties du véhicule ont planté un panneau avec l'inscription « fin de l'écocide » et la signature ainsi que le symbole XR.

L'écocide, dans le langage des protecteurs de l'environnement, correspond à un acte de destruction ou d'endommagement important d'un écosystème.

Ce néologisme est construit à partir des mots écosystème et génocide. Depuis 1947, cette notion est débattue au sein de la commission de droit international, dans l'espoir de faire reconnaître le crime environnemental.

La signature XR correspond à l'organisme XR (Extinction Rebellion) CONSCIENTIOUS PROTECTORS, qui n'est autre qu'un mouvement social écologiste international basé en Grande-Bretagne. ■

Une revendication signée XR (Extinction Rebellion), un mouvement social écologiste international.

© marcel martel

Nature Observez votre jardin avec le Facebook LPO Pas-de-Calais

Un jour, une espèce

Et si on prenait le temps d'observer ce qui se passe au jardin. Avec le printemps, c'est l'occasion de se poster derrière la fenêtre ou sur la terrasse et de sortir les jumelles pour observer la faune qui l'habite.

Pour vous aider à reconnaître les oiseaux, et vous documenter sur leur régime alimentaire, leur mode de vie et mille autres anecdotes, la Ligue de protection des oiseaux, publie quotidiennement un post [Un jour, une espèce] sur le Facebook LPO Pas-de-Calais, le tout agrémenté de superbes photos. Pinson des arbres, bouvreuil pivoine, hirondelle rustique ou encore le très reconnaissable rouge-gorge… vous serez bientôt incollables sur nos amis ailés.

L'opération Confinés mais aux aguets

La LPO, qui a pris soin de poster également un poster récapitulatif à imprimer, se fait le relais de l'opération « Confinés mais aux aguets », en vous connectant sur oiseauxdesjardins.fr. Il s'agit chaque jour (durant la période de confinement), de consacrer dix minutes à l'observation et au comptage des oiseaux de votre jardin.

L'objectif est d'être le plus exhaustif possible en signalant tous les oiseaux qui fréquentent votre coin de pelouse, votre potager ou votre pâture durant ces dix minutes (attention, on ne compte que les oiseaux posés). Il suffit ensuite de vous inscrire sur la page d'accueil du site, en cliquant sur « j'aimerais participer », pour pouvoir ensuite enregistrer vos données.

Prêt à relever le défi ?

Vous êtes en télétravail ? Profitez de votre pause-café pour relever le défi ! Vous faites l'école à domicile ? Relevez le défi avec vos enfants ! Vous regardez des séries toute la journée ? Faites une pause dans votre visionnage et relevez les défis !

Un bilan sera effectué à la fin du confinement. Cela permettra de découvrir combien d'espèces d'oiseaux peuvent être inventoriées en France, durant la période de confinement, sans quitter nos domiciles. Combien de données auront été collectées ? Où aura été observé le plus d'oiseaux ?

Non seulement ces données permettront d'améliorer la connaissance que nous avons des oiseaux en ce début de période de reproduction, mais cela déclenchera peut-être des vocations d'ornithologues…

Idéal pour tout savoir des oiseaux et autres petites bêtes qui peuplent nos jardins.

L'INDÉPENDANT DU PAS-DE-CALAIS
Jeudi 2 avril 2020

LPO Pas-de-Calais a ajouté 8 nouvelles photos.
8 h

[Un jour, une espèce] Mercredi 25 mars, neuvième jour de confinement. La page est quelquefois visitée plus de 2000 fois, cela nous honore et nous obli... Voir plus

92 11 commentaires

J'aime Commenter Partager

Rougegorge familier
Photo: Serge Larivière

6

1 HAUTS-DE-FRANCE

Confinés : c'est le moment d'écouter les oiseaux, de regarder les naissances en direct

Constat : le confinement a fait baisser le bruit des activités humaines. L'occasion de redécouvrir le chant des oiseaux. Pour vous aider à les reconnaitre, la LPO a mis en place des tutos et le GON, vous propose sa webcam pour suivre la naissance de faucons pélerins !

Par Isabelle Girardin
Publié le 28/03/2020 à 15:24

Les mesures de confinement ont fait baisser le volume sonore dans les grandes villes et l'on redécouvre que les oiseaux chantaient ! Une belle occasion aussi de les observer. Le printemps s'installe un peu plus chaque jour, marquant le retour de nombreuses espèces sur notre territoire. Comme il faut bien s'occuper, c'est l'occasion idéale d'en apprendre un peu plus sur ces petits animaux qui nous entourent.

Chaque jour une espéce à observer

La Ligue Protectrice des Oiseaux du Pas-de-Calais vous aide à les identifier. Chaque jour, une espéce : Merle noir, Hirondelle rustique, Rougequeue, Bouvreuil pivoine, ... Une multitude de petits passereaux qui peuplent nos villes et nos campagnes et que nous n'avions pas toujours le temps de remarquer.

Savoir les reconnaitre, c'est bien. Mais savoir les identifier juste avec leur chant, c'est encore mieux. Chacun sa mélodie et là aussi la Ligue de Protection des Oiseaux - LPO - a pensé à tout. Sur son site une sonothèque comprenant 86 chants d'oiseaux ainsi que leurs photos.

Lien d'accès: https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/Nord-0/confines-c-est-moment-ecouter-oiseaux-regarder-naissances-direct-1805660.html

« CONFINÉS MAIS AUX AGUETS… », COMPTEZ LES OISEAUX !

De votre fenêtre, comptez les oiseaux et dites le sur "oiseauxdesjardins.fr"

Sébastien Foissel 07:42 - 28 mars 2020

En pleine période de confinement, la Ligue de Protection des Oiseaux lance un défi amusant : comptez les oiseaux durant 10 minutes tous les jours !

Aurélie Delaval, chargée de mission à la LPO du Pas de Calais :

Passage radio à réécouter sur *https://www.radio6.fr/article-50845-confines-mais-aux-aguetsY-comptez-les-oiseaux.html*

Sébastien Mézière est chargé de mission Trame Verte et bleue au parc naturel des Caps et Marais d'Opale. Avec ses enfants, il s'est pris au jeu dans son jardin près de Lumbres :

Passage radio à écouter sur *https://www.radio6.fr/article-50845-confines-mais-aux-aguetsY-comptez-les-oiseaux.html*

Lien d'accès: https://www.radio6.fr/article-50845-confines-mais-aux-aguetsY-

NATURE

Les humains confinés, un vrai mieux pour notre environnement ?

ARRAGEOIS Respire-t-on mieux depuis le début du confinement ? L'eau est-elle plus pure ? Les oiseaux sont-ils de retour ? Verra-t-on des animaux sauvages dans les villes ? Réponses

Ils rongent leurs freins. Respectivement responsables de la section locale du groupement ornithologique et naturaliste (G.O.N) et correspondant local pour la LPO (ligue de protection des oiseaux), Lucien Guès et Didier Plouchard sont comme tout le monde. Confinés. Privés de sorties et d'occasions de se livrer à leur passion pour l'observation de la faune sauvage de l'Arrageois.

Cette période de confinement coïncide avec la période de nidification. Le second nommé parle de *« diminution de la pression de l'Homme sur la nature »*. Ce qui ne sera pas sans conséquences : *« Les oiseaux vont reprendre certaines zones qu'ils avaient dû abandonner. Ceci permet-tra aux oiseaux de se reproduire sans être perturbés. Les parcs des villes, moins fréquentés, peuvent devenir des havres de paix. »*

Nos deux experts craignent que les buses ne soient victimes du travail agricole ou de la chasse. Didier Plouchard

PEU D'EFFET À LA CAMPAGNE

Un constat valable uniquement pour les zones urbaines. Moins en zone rurale : *« Le confinement a peu d'effet sur l'activité agricole et ses pratiques. »* La pratique de la chasse, partiellement autorisée, pourrait aussi contrecarrer les desseins des oiseaux artésiens : *« Avec le confinement, la nature est sans surveillance. Les vigies, comme nous les membres de la LPO, sont absentes. On craint des débordements de chasseurs malveillants. »*

Enfin, en ville, comme à la campagne, chacun a appris ces dernières semaines à se délecter du chant des oiseaux. Une autre conséquence du confinement ? : *« Les sons de la nature émergent beaucoup mieux. Cela ne signifie pas qu'il y ait une augmentation de l'activité des oiseaux. Des études sont en cours mais il se peut qu'étant moins dérangés par l'humain, les oiseaux se libèrent un peu plus et augmentent leurs chants. »* D'ailleurs, ces chants plus audibles ne réjouissent pas forcément Lucien Guès : *« Du coup, on se rend mieux compte qu'il y a beaucoup moins d'oiseaux qu'avant. »*

Le responsable du Gon n'est pas là pour raconter d'histoires. N'imaginez pas une horde de renards traverser votre rue, ou un groupe de biches circuler sur les boulevards arrageois : *« On n'a pas signalement de cas de ce type et on ne verra pas d'images de ce type dans l'Arrageois. Hormis, peut-être à proximité du bois de la Citadelle. Mais, on pourrait voir apparaître des lapins ou des lièvres dans les villages, voir des faisans car les animaux sortent plus facilement. »* Si la nature est résiliente, ces quelques semaines où l'activité humaine se met en pause ne viendront pas réparer des décennies de mise à l'épreuve des écosystèmes locaux d'un territoire façonné par et pour l'Homme. Nos deux amoureux de la nature craignent beaucoup l'après-confinement : *« Les gens vont à nouveau se précipiter dans les parcs et les espaces naturels et vont déranger les animaux qui avaient choisi de s'y nicher. »*

ANTOINE DA SILVA

L'expert

« Peu d'incidence sur la qualité des eaux »

THIERRY SPAS, PRÉSIDENT DU SAGE SCARPE-SENSÉE

« On a quelques appréhensions. Il y a quelques années, on avait repéré un rejet dans le Crinchon à proximité d'Agny. Avec le confinement, il sera difficile de le contrôler. De ce fait, on verra peut-être plus de dépôts de déchets verts dans les rivières. Dans l'Arrageois, *le confinement aura peu d'incidence sur la qualité des eaux puisqu'on n'y navigue plus beaucoup. Il y aura* sans doute une baisse des rejets industriels mais une hausse de la consommation d'eau des ménages et donc plus de rejets. »

QUESTIONS A...

JACQUES PATRIS, PRÉSIDENT D'ATMO HDF

« On est aussi en plein pic printanier »

Comment est-il possible qu'il y ait un pic de pollution en plein confinement ? C'est une combinaison de divers facteurs. La météo est stable. La mer est froide et le sol se réchauffe, ce qui crée une mauvaise dispersion verticale des polluants d'après Météo-France. On est aussi en plein pic printanier. Il y a le travail des champs, les pollens également. L'importation de pollution des pays du Nord est également un facteur.

Quel est l'impact du confinement sur la pollution de l'air ? Sans confinement, on aurait un pic plus élevé. Là, il s'agit d'une alerte. On en est presque à un mois de confinement. On remarque une baisse de 50 % des NOx (oxydes d'azote) en proximité routière mais cette baisse n'est que de 2 % à l'échelle régionale. On peut donc en conclure que l'impact est plus important sur les boulevards d'Arras que dans la campagne arrageoise.

La qualité de l'air a-t-elle un impact sur la circulation du Covid-19 ? D'après des études, les précédents coronavirus, le Sras et le Mers, étaient capables de s'absorber sur certains polluants et de donc de circuler. Si le Sras peut, pourquoi pas le Covid qui lui ressemble beaucoup ?

Une mauvaise qualité d'air peut-elle accroître les symptômes du Covid-19 ? Tous les polluants, naturels et industriels, peuvent exacerber des problèmes respiratoires. Les dégâts du Covid-19 peuvent être plus importants en période de pic de pollution.

FOCUS

« Les cormorans mangent tout »

La saison 2020 de pêche a débuté le 14 mars et a été mise entre parenthèses par le confinement commencé le 17 mars. Depuis, les cours d'eau sont privés de ces vigies essentielles que sont les pêcheurs.

Président d'une AAPPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique), les Percots de la Scarpe, Frédéric Desailly craint de voir ces milieux dévastés par la bêtise humaine : « Ces dernières années, j'ai vu des gens verser du lait dans les rivières ou jeter des sacs-poubelles dans la Trinquise. En l'absence de pêcheurs au bord des cours d'eau, on risque de voir ce genre de comportement. » Le responsable d'association assiste désespérément au festin d'un oiseau marin qui s'est installé dans l'Arrageois : « Notre association a un étang de 35 hectares. Pour les cormorans, c'est festival ! Ils mangent tout ! Sans compter qu'ils sont vecteurs de maladie. »

Président de la fédération départementale, Pascal Saillot a une vision plus positive du confinement : « L'impact sera positif sur la biodiversité car les poissons sont tranquilles. » Face à la fermeture des déchetteries, il craint aussi pour les cours d'eau : « Dès qu'il n'y a plus de surveillance, on peut craindre davantage de rejets. »

- JEUDI 14/05/2020 à 21H39 - Mis à jour 15/05/2020 à 08H05

| FRANCE - MONDE

A Crozon, le déconfinement menace les oiseaux du littoral

Par © 2020 AFP Par Riwan MARHIC

Une plage de la presqu'île de Crozon, en Bretagne, le 13 mai 2020*PHOTO - AFP - FRED TANNEAU*

Crozon (France) - Grand gravelot, hirondelle de rivage : les oiseaux marins se sont réapproprié le littoral pendant le confinement, mais le retour des promeneurs en pleine période de nidification pourrait "menacer la reproduction" de certaines espèces protégées, comme sur la plage de Morgat, dans le Finistère.

La végétation des dunes a repris ses droits sur cette plage de la presqu'île de Crozon, face au port. Mais sur le sable, déserté depuis le début du confinement, se dresse une drôle de haie : un enclos d'une trentaine de mètres de large. Au centre, un nid de grands gravelots, bec orange, gorge blanche et collier noir.

"C'est une espèce protégée particulièrement menacée, c'est pourquoi nous avons mis en place un enclos, des panneaux explicatifs et une interdiction des chiens sur la plage", explique Didier Cadiou, chargé de l'environnement à la mairie de Crozon. Il s'agit de protéger les œufs, "qui miment l'aspect des galets et risquent facilement d'être piétinés".

Sur les 200 couples de grands gravelots français, 70 sont bretons, répartis entre les îles de Sein et Molène. Mais celui de Morgat, surnommé "Gégé" et qui s'est installé sur l'emplacement du club Mickey, est "une surprise, c'est le seul couple nicheur sur la côte bretonne" souligne Livier Schweyer, agent du parc naturel marin d'Iroise, venu observer l'oiseau avec ses jumelles.

Avec ses collègues rattachés à l'Office français de la biodiversité (OFB), il l'a repéré en faisant samedi l'inventaire des "zones accueillantes" du littoral pour mesurer l'effet du confinement sur la biodiversité, à la demande du préfet. Leur travail de recensement a été facilité par la quiétude. "La chance qu'on a eue, c'est le silence, parce que ce sont les cris qui nous alertent", précise Cécile Gicquel, chargée de mission au Parc naturel marin d'Iroise.

"On a pu remarquer la remise en place de certaines colonies d'oiseaux qui en temps normal n'aurait pas pu avoir lieu, eu égard au dérangement occasionné par la fréquentation" relève Livier Schweyer, comme cette nouvelle colonie d'hirondelles de rivage qui s'est installée sur la plage de l'Aber, non loin de Morgat.

L'espèce protégée, en pleine nidification, creuse des terriers dans les falaises meubles du littoral. Mais leur habitat est menacé d'effondrement : comme le sentier côtier passe juste au dessus, "le piétinement risque de l'endommager" remarque l'inspecteur de l'environnement, désignant la microfalaise trouée comme du gruyère autour de laquelle virevoltent des dizaines d'hirondelles, plongeant dans les trous et s'en extirpant en un éclair pour aller chasser le long des dunes.

- forte pression touristique -

Là aussi, la communauté de communes a fait installer des barrières de protection. Mais quid des plages qui ne peuvent pas être protégées ?

"La conséquence est simple : la reproduction va échouer si aucune mesure ne peut être mise en place avant la réouverture des plages" avertit Bernard Cadiou, de l'association de protection de la nature Bretagne Vivante. Pour l'ornithologue, il est "compliqué" de mettre en place ces mesures partout où il y a une forte pression touristique, d'autant que "les gens n'ont qu'une hâte, c'est de retourner dehors". Peu de chances pour lui qu'ils soient sensibles à de nouvelles restrictions, sachant que "les humains sont souvent accompagnés de chiens qui ne lisent pas les panneaux... Le retour à la normale va avoir un impact sur la faune à l'échelle de l'ensemble de la France."

"Ça peut être une inquiétude de dire qu'on va tous se déconfiner alors que la nature a repris ses droits", abonde Aurélie Delaval, chargée de mission à le Ligue de Protection des oiseaux du Nord-Pas-de-Calais. Elle rappelle les bons gestes à respecter : "éviter de fréquenter les hauts de plages, les dunes, les berges, et tenir les chiens en laisse quand c'est possible, sur les plages et en forêt."

Article à retrouver également sur https://www.goodplanet.info/2020/05/15/a-crozon-le-deconfinement-menace-les-oiseaux-du-littoral/

Piéger les chats ? La plaidoirie de Willy Schraen

« Je ne suis pas un tueur de chats, c'est clair ? »

Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs, a été placé sous protection policière. Une haute surveillance après un « ouragan » sur les réseaux sociaux où on lui reproche de vouloir tuer les chats. Un acte nié par l'intéressé.

Le contexte

Le 4 mai, Willy Schraen est invité à un *live* par l'e-magazine Chassons.com. Le thème : quid de la chasse après le confinement ? Quelles activités de chasse seront autorisées dans les zones rouges ou dans les zones vertes ? Quid du prix du permis ? Une heure plus tard, le journaliste relaie une question des internautes : « *le premier animal qui nuit à la biodiversité est le chat… Est-ce que la chasse a un rôle à jouer par rapport à ça ?* »

« *J'ai été surpris par la question*, relate Willy Schraen, joint par téléphone. *C'était hors sujet !* » Mais le Bayerghemois se prête à la réflexion. En ciblant notamment les chats errants. « *Évidemment qu'on a un problème avec les chats. Ce sont des chasseurs, ils chassent toutes les nuits.* » Un prédateur qui déséquilibre la biodiversité. Et de suggérer : « *le piégeage du chat à plus de 300 mètres de toute habitation, ce serait une bonne chose.* » Et d'enterrer l'idée avec une pointe d'ironie : « *on nous reproche la chasse, on nous reproche la corrida, on empêche les combats de coqs, on nous reproche plein de choses, alors maintenant si on piège les chats je ne vous dis pas à quoi ça va ressembler !* »

Le déchaînement

Illico presto, les propos de Schraen sont relayés par de nombreux défenseurs des animaux, comme la Fondation Brigitte Bardot. Et les réseaux sociaux s'enflamment. La déclaration est rapidement interprétée comme une véritable incitation à tuer les félins, ce qui suscite un véritable tollé auprès des défenseurs de la cause animale. Extraits : « *je propose de piéger les chasseurs qui s'approchent à moins de 300 mètres d'une habitation* », « *On a là un type qui donne le feu vert aux pulsions violentes d'individus armés. En France. En 2020. Sans aucune répercussion judiciaire.* » « *Mais c'est incroyable ça ! Ils n'ont pas de limites dans la connerie ?* »

Certains messages vont très loin et sont de véritables appels à la violence envers les chasseurs. Une pétition est même lancée pour que Willy Schraen soit jugé pour ses propos : « *il doit être puni pour ses dires et nous espérons que les choses seront très vite clarifiées.* »

La ligue de protection des oiseaux (LPO) s'aligne, elle, sur le constat des chasseurs et « appelle à responsabiliser *les propriétaires de chats pour mieux protéger la petite faune sauvage.* »

Dans l'œil du cyclone

Sur la toile, la haine est à son paroxysme. « *On est au stade des injures et des menaces de mort. Je suis dans l'œil du cyclone* », tonne, exaspéré Willy Schraen. Et les internautes ne cachent même pas leur identité.

Résultat, depuis le 12 mai, le patron des chasseurs a été placé sous protection policière comme toute sa famille. « *La gendarmerie m'a contacté et m'a proposé un soutien.* » Un garde du corps lui a également été suggéré. Car certains groupuscules extrémistes extrêmement violents et actifs sont prêts à passer à l'acte. Une sécurité rapprochée qu'il a refusée parce que Willy espère que la tempête se calmera…

Plaidoirie de défense

Blessé par la violence des commentaires sur les réseaux sociaux, l'homme a réécouté en boucle son intervention et ne voit aucune polémique à travers. « *Mes paroles ont été déformées. On me fait un faux procès. Ce que j'ai dit est une formule de bon sens. C'est ce que font les maires en faisant venir la fourrière qui amène les chats à la SPA où ils sont stérilisés. J'ai simplement évoqué l'idée de capturer, non de tuer. J'ai moi-même deux minets…* »

Le président des chasseurs se défend de « vouloir tuer les chats ! »

En prenant exemple sur l'Australie où les clôtures sont obligatoires et où une amende est infligée si un chat domestique dépasse cette délimitation, il maintient le fait que les mistigris blessent et tuent plus que les chasseurs. La Fédération des chasseurs indique d'ailleurs que de 12% des animaux accueillis en centres de sauvegarde LPO (Ligue de protection des oiseaux) sont des animaux blessés par des chats : 84 % sont des oiseaux, 16 % des mammifères ou des reptiles.

Interrogé sur la solution pour réduire les populations de chats sans maître, Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO, propose, pour réduire la prolifération, de les piéger pour les stériliser puis de les remettre dans leur site. Le même son de cloche que Willy…

La contre-attaque

Willy Schraen ne cache pas que le climat est anxiogène depuis 10 jours. « *On ne dort pas la nuit, on écoute les bruits, même s'il y a une protection. Tout le monde a très peur.* »

Sidéré par l'acharnement, il a décidé de porter plainte. « *J'amènerai devant la justice tous les auteurs de ces messages. Notamment les associations qui ont déformé mes dires, ce sont eux les responsables de cette explosion !* Il va falloir penser à agrandir le parking du tribunal de Saint-Omer. Faut que ça s'arrête un moment, que n'importe quel abruti caché derrière son clavier ou sous une page Facebook a l'impression de devenir le roi du monde parce qu'il insulte quelqu'un ou qu'il le menace de mort, ce n'est plus acceptable et ce n'est plus possible de vivre comme ça ! »

Julien Pruvost

NATURE

Arrageois : la Ligue protectrice des oiseaux vous invite à compter les oiseaux

Ce week-end, la LPO invite au comptage des oiseaux. Alexandre y participera

Par J.-L. M. | Publié le31/05/2020

Les 30 et 31 mai prochains la ligue pour la protection des oiseaux renouvelle son opération de comptage.

Alexandre Cousin connu pour avoir créé la « Cit'abeille » à la citadelle fait partie des participants à cette opération, il témoigne *: « Plusieurs fois par an et en fonction des migrations, l'association organise à travers le pays un comptage des oiseaux de jardins. Chacun d'entre nous peut y participer à condition d'être initié à une connaissance minimale des espèces. »*

Il s'agit de s'appliquer à observer scrupuleusement l'évolution des volatiles durant une heure ou deux, en matinée de préférence, puis de remplir des fiches et de les communiquer à l'organisation qui synthétise les résultats au niveau national.

Un léger mieux avec le confinement

L'association que dirige Alain Bougrain-Dubourg peut alors analyser précisément l'évolution du peuplement des différentes espèces qui malheureusement tend à diminuer sensiblement depuis quelques dizaines d'années.

Alexandre Cousin conclut : *« L'urbanisation et l'utilisation massive de pesticides ont contribué à cela. Le récent confinement a d'ailleurs permis de noter un léger mieux. Mais paradoxalement, l'inactivité professionnelle de nombreux salariés a multiplié les taillages de haies et les tontes de pelouses, ce qui a perturbé le nichage des oiseaux et le développement des colonies d'insectes. »*

Article disponible sur https://www.lavenirdelartois.fr/43780/article/2020-05-31/arrageois-la-ligue-protectrice-des-oiseaux-vous-invite-compter-les-oiseaux

Une chasse qui fait polémique—Vénérie Blaireaux

Reportage TV le 01 juin 2020

https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/emissions/jt-1213-picardie

L'option du lycée agricole incite-t-elle les élèves à devenir chasseur ?

Un enseignement proposé au lycée agricole privé de Bapaume cristalise les tensions entre le monde de la chasse et les défenseurs des animaux. Ces derniers estiment qu'on conditionne les jeunes. Défense de la biodiversité, répond le camp d'en face. Des pétitions circulent, le ministère est alerté.

PAR FABIEN BIDAUD
arras@lavoixdunord.fr

De gauche à droite : Thomas Vachet, enseignant de l'option cynégétique, Stéphanie Douale, directrice, et Luc Delaporte, délégué régionale du CNEAP (enseignement agricole privé).

BAPAUME.
D'où la polémique est-elle partie ? Deux pétitions circulent sur le site *mesopinions.com*. L'une portée par l'activiste pro-animal Gabrielle Paillot, réclame l'interdiction de « l'option chasse dans les lycées agricoles », ciblant deux établissements, Saint-Eloi à Bapaume et un autre dans l'Aude (80 000 signatures). L'autre pétition demande son maintien. Elle est portée par Willy Schraen, le médiatique président des chasseurs du Pas-de-Calais qui a l'oreille des plus hautes sphères politiques.

> ***« C'est le ministère de l'Agriculture qui a légitimé cet apprentissage. Il correspond aux aspirations des jeunes. »***

L'option « cynégétique et faune sauvage » est au catalogue de l'enseignement agricole depuis 2013 : elle est enseignée depuis deux ans à Bapaume. Pourquoi cette soudaine crispation ? Sans doute parce que la question du bien-être animal est devenu un sujet de société, notamment avec les vidéos chocs de l'association L 214. C'est d'ailleurs une vidéo qui a poussé Mme Paillot à agir. Postée par le naturaliste Pierre Rigaux, ennemi juré des chasseurs, elle montre un jeune qui témoigne a visage couvert d'une battue cruelle à laquelle il a assistée. Il indique qu'il s'est retrouvé dans cette battue *via* le cursus qu'il suivait dans un lycée agricole.

En quoi consiste l'option dispensée à Bapaume ? Environ quarante élèves de première et terminale choisissent chaque année cette option proposée depuis deux ans. « *En aucun cas on n'apprend à manier les armes*, s'exclame Thomas Vachet, son responsable. *L'objectif est de sensibiliser à la faune sauvage et à la préservation des milieux naturels. Je sentais qu'il y avait un engouement de la part des élèves, il sont attachés à l'environnement.* » L'enseignant cite des cours pratiques où les jeunes apprennent à réimplanter des haies, des sessions de comptages d'oiseaux, etc. « *C'est le ministère de l'Agriculture qui a légitimé cet apprentissage*, se défend Luc Delaporte, délégué régional de l'enseignement agricole. *Il correspond aux aspirations des jeunes.* »

L'option est-elle maintenue ? Oui. Devant l'agitation médiatique, leur tutelle a demandé aux établissements des éclaircissements sur cette option. Le service juridique de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a saisi le ministère de l'Agriculture. L'option sera néanmoins proposée à la rentrée à l'Insitut Saint-Eloi de Bapaume. La nouvelle directrice, Stéphanie Douale, convient qu'elle pourrait être améliorée. « *On va se pencher sur un rééquilibrage des intervenants, en faisant venir par exemple la LPO.* » Jusqu'à présent, une seule structure est cordialement invitée : la Fédération de chasse du Pas-de-Calais... ■

« C'est du prosélytisme »

Photographe et naturaliste, Didier Plouchard est le correspondant de la LPO à Bapaume. Il intervient régulièrement en milieu scolaire. Il n'a jamais été sollicité par l'Institut Saint-Éloi et juge sévèrement l'option « cynégétique et faune sauvage ». « *Pour moi, c'est du prosélytisme. Par l'intermédiaire de l'école, on conditionne les jeunes à ce qu'ils s'inscrivent comme chasseur.* » Selon lui, les enfants de paysans ne pratiqueront pas automatiquement la chasse. « *C'était vrai il y a cinquante ans car ils avaient très peu d'autres loisirs. Ce n'est plus du tout le cas.* » M. Plouchard se dit prêt à intervenir à l'Institut si on le sollicite. ■

Un enseignement orienté

Plusieurs points interrogent dans les justifications l'Institut. D'abord, sa direction postule que les élèves scolarisés deviendront nécessairement chasseurs. « *Environ 60 % de nos élèves sont des enfants d'agriculteurs*, dit Stéphanie Douale, directrice. *La chasse fait partie de ce qu'ils vivent dans leur milieu familial.* » L'école ne sert-elle pas, justement, à corriger les déterminismes, quels qu'ils soient ? « *Heureusement que tous les enfants d'agriculteurs ne deviennent pas chasseur !*, s'étonne Didier Plouchard, correspondant de la LPO à Bapaume. *Certains se rendent compte qu'il faut préserver la biodiversité.* »

Ensuite, l'option est enseignée en partenariat avec la Fédération des chasseurs. Dont ses représentants se rendent régulièrement à Bapaume, distribuant des bulletins d'adhésion. Thomas Vachet, lui-même chasseur, martèle qu'il enseigne « *la préservation de la faune sauvage* ». Certes, mais en la regardant comme un gibier. L'expertise d'associations naturalistes comme le GON ou la LPO serait autant justifiée que celle des chasseurs pour parler biodiversité et écologie. La direction de l'Institut promet qu'elle va y songer. ■

Quand Enedis installe un nichoir à rapace sur un poteau électrique...

Un nichoir à faucon crécerelle a été installé sur un poteau électrique jeudi matin, route de Beutin, à la Calotterie. Une opération étonnante mise en place grâce à la collaboration entre écologistes et électriciens.

LA CALOTTERIE. Depuis plus de dix ans, Enedis et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais collaborent pour des actions visant à protéger les oiseaux et la biodiversité. Jeudi, c'est carrément un nichoir à faucon qui a pris place dans un lieu surprenant : un poteau électrique.

Cette opération insolite a nécessité une préparation et un encadrement rigoureux. L'agent Enedis a dû monter sur un poteau électrique de 20 000 volts pour fixer le nichoir à une hauteur de six mètres.

Le nichoir a été installé à six mètres de hauteur.

UNE POPULATION EN DÉCLIN

L'endroit choisi pour cette installation est stratégique pour le faucon crécerelle, cette espèce sédentaire qui apprécie les champs et les prairies, tout en nichant dans des cavités, et qui, comme tous les rapaces, est un auxiliaire de l'agriculture, se nourrissant principalement de campagnols.

Le faucon crécerelle est un oiseau protégé. On estime le déclin de sa population à – 60 % entre 1995 et 2015, dû principalement à la dégradation de son habitat, l'utilisation de pesticides et au braconnage.

Deux autres nichoirs ont déjà été installés dans le Marais audomarois et à Bapaume. L'entreprise continue l'enfouissement de son réseau pour éviter les électrocutions et participe aux baguages de cigogneaux de plus en plus présents dans la région.

« Nos équipes sont vraiment investies dans cette démarche de protection de la nature, et les agents sont demandeurs pour intervenir dans ce type d'action. C'est très gratifiant pour eux », explique Justine Schneble, adjointe du directeur territorial.

JULIE DUCROCQ (*CLP*)

les bénévoles de la LPO présents rappellent que si vous trouvez un oiseau blessé, il existe un réseau, SOS Faune sauvage, qui prend en charge et oriente les animaux vers des centres de soins.

Contact : tél. 03 21 11 87 26 (LPO) ou 07 72 22 51 40 (SOS Faune sauvage).

> ***« Nos équipes sont vraiment investies dans cette démarche de protection de la nature, et les agents sont demandeurs. »***

L'Avenir de l'Artois

- jeudi 25 juin 2020 00:26
  - 315 mots -1 min

La Calotterie : un nichoir a été posé sur un poteau électrique (photos)

Le nichoir a été installé jeudi 18 juin, en collaboration avec Enedis et la Ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais

J eudi 18 juin, les habitants de La Calotterie ont aperçu un assez impressionnant spectacle : l'équipe Enedis est venue poser un nichoir pour faucon crécerelle, un petit rapace, à quelques mètres de hauteur sur un poteau électrique, en compagnie de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais.

En effet, un partenariat national et local a été signé en 2018 entre les deux entités afin de protéger ensemble les oiseaux. Plusieurs opérations consistent à rendre inoffensives les lignes par la pose de protections isolantes à proximité des supports, la mise en place de tiges empêchant les oiseaux de se poser sur ces supports ou encore la mise en place de spirales sur les lignes pour les rendre visibles des oiseaux.

Le nichoir à rapace fait partie de ses différentes interventions, deux autres ayant été posés à Bapaume (Arrageois) en 2018 et à Heuringhem (Audomarois) en 2019. Cette pose de nichoirs est importante pour le faucon crécerelle car celui-ci ne construit pas de nid et s'installe dans une cavité de falaise, de carrière ou d'édifice, en hauteur.

Les pylônes électriques sont donc une bonne opportunité afin de les protéger, puisque l'espèce est en déclin dans toute l'Europe, même si la population française est la plus importante du continent. La LPO estime « le déclin de l'espèce à -46% entre 1989 et 2005 et -60% entre 1995 et 2015 dans le Nord Pas-de-Calais » à cause de la dégradation des habitats, de la disparition des friches, de l'utilisation de produits phytosanitaires et même du braconnage.

Le troisième nichoir pour faucon crécerelle en partenariat avec la LPO Pas-de-Calais et Enedis Nord Pas-de-Calais a été posée à La Calotterie. Crédit photo : Didier Plouchard.

NTREUIL

MERCREDI
24 JUIN 2020

PROTECTION

Un nichoir a été posé sur un poteau électrique

La troisième nichoir pour faucon crécerelle en partenariat avec la LPO Pas-de-Calais et Enedis Nord Pas-de-Calais a été posée à La Calotterie. Crédit photo : Didier Plauchard

LA CALOTTERIE Jeudi 18 juin, les habitants de La Calotterie ont aperçu un assez impressionnant spectacle : l'équipe Enedis est venue poser un nichoir pour faucon crécerelle, un petit rapace, à quelques mètres de hauteur sur un poteau électrique, en compagnie de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais.

En effet, un partenariat national et local a été signé en 2018 entre les deux entités afin de protéger ensemble les oiseaux. Plusieurs opérations consistent à rendre inoffensives les lignes par la pose de protections isolantes à proximité des supports, la mise en place de tiges empêchant les oiseaux de se poser sur ces supports ou encore la mise en place de spirales sur les lignes pour les rendre visibles des oiseaux.

UNE POPULATION DE RAPACE EN DÉCLIN

Le nichoir à rapace fait partie de ses différentes interventions, deux autres ayant été posés à Bapaume (Arrageois) en 2018 et à Heuringhem (Audomarois) en 2019. Cette pose de nichoirs est importante pour le faucon crécerelle car celui-ci ne construit pas de nid et s'installe dans une cavité de falaise, de carrière ou d'édifice, en hauteur. Les pylônes électriques sont donc une bonne opportunité afin de les protéger, puisque l'espèce est en déclin dans toute l'Europe, même si la population française est la plus importante du continent. La LPO estime « *le déclin de l'espèce à -46 % entre 1989 et 2005 et -60 % entre 1995 et 2015 dans le Nord Pas-de-Calais* » à cause de la dégradation des habitats, de la disparition des friches, de l'utilisation de produits phytosanitaires et même du braconnage. ■

Depuis trois ans, Kévin, paysagiste, façonne tous les jours ce magnifique jardin si bien qu'aujourd'hui, il commence à se sentir à l'étroit.

LILLERS Le Jardin de Margote est un magnifique havre de paix niché au cœur du hameau de Rieux qu'il est désormais possible de visiter sur rendez-vous

En déambulant dans le Jardin de Margote, on peine à imaginer qu'il y a seulement trois ans, cet extraordinaire havre de paix de 700 m² niché au cœur du hameau de Rieux n'était qu'un enchevêtrement de végétaux. *« C'était la jungle »*, résume Kévin, le maître des lieux.

Quand son épouse Sophie rachète la maison il y a 10 ans, elle était restée inhabitée pendant 25 ans : *« C'était une ruine. La maison date de Napoléon. Elle abritait l'ancien moulin à vent du hameau. »*

Kévin, lui, entre en scène il y a trois ans. Paysagiste de formation, il décèle rapidement le potentiel de ce jardin en friche. *« Avec mon épouse, on a retrouvé le plan cadastral du terrain. C'est à partir de ce document que j'ai imaginé puis dessiné les différents massifs pendant tout un hiver. »* Les premières plantations sont arrivées au printemps 2017. Le jardin devient son terrain de jeu, une passion qui occupe tout son temps libre : *« Aujourd'hui encore, je me lève jardin, je mange jardin et je me couche jardin. »* Le résultat est à la hauteur de son investissement.

À l'entrée de leur petit coin de paradis, Sophie et Kévin ont reconstitué un « Jardin des simples », appelé aussi jardin de curé. On y trouve des plantes aromatiques, des plantes médicinales, des légumes aux variétés oubliées, des arbres fruitiers…

> *« Ici, on soigne les plantes avec les plantes. Pas question d'utiliser des pesticides. Les déchets du jardin restent dans le jardin. »*

Un peu plus loin, de l'autre côté de la piscine que le couple a creusé et monté lui-même, se niche le jardin romantique, d'inspiration anglaise, avec sa collection de roses aux couleurs pastels. Les géraniums, les pivoines ou encore les hortensias sont aussi présents en grandes variétés. Avec plus ou moins de réussite à cause des aléas climatiques : *« Cette année a été particulièrement difficile à cause du manque d'eau et des fortes chaleurs. »*

Au chevet de ses plantations, Kévin a parfois attendu minuit cet été et la baisse des températures pour commencer à arroser son jardin. Car pas question de recourir à des produits chimiques pour aider Dame Nature à supporter ces variations de températures : *« Ici, on soigne les plantes avec les plantes. Pas question d'utiliser des pesticides. Les déchets du jardin restent dans le jardin* sous forme de compost ou de paillage. »

TILLEUL REMARQUABLE

La faune ne s'y trompe pas. Il n'est pas rare de croiser un hérisson à la nuit tombée. *« Dernièrement, on a même aperçu une fouine. »* Plusieurs chats vagabondent dans le jardin, le couple étant famille d'accueil pour félins en mal d'adoption. *« Margote est d'ailleurs le nom d'un de nos anciens chats qui passait tout son temps dans le jardin »*.

La maison fait aussi office de refuge LPO pour les oiseaux blessés comme ces deux tourterelles prochainement relâchées. Le couple possède également de nombreux pigeons d'ornement, dont une trentaine de pigeons de cérémonie, et participe à des concours avicoles. Une dizaine d'espèces de poules complètent ce bestiaire. Et avant de quitter ce jardin extraordinaire, n'oubliez pas de jeter un coup d'œil au tilleul qui donne sur la rue. *« Cet arbre est aussi vieux que la maison et devrait encore continuer de grandir. On réfléchit à le faire classer Arbre remarquable »*.

Une fois la visite terminée, l'impression d'avoir fait un joli voyage domine, bien loin en tout cas des installations de la sucrerie qui se trouvent pourtant à moins de 500 mètres. ■ THIERRY SAINT-MAXIN

FOCUS

Des visites gratuites pour tous

Depuis l'année dernière, Sophie et Kévin ouvrent leur jardin aux visiteurs. « On a attendu que les plantations poussent pour le faire visiter. » La visite est gratuite mais se fait uniquement sur rendez-vous. Chaque massif étant éclairé, des visites nocturnes sont organisées chaque année. Kévin se plaît à faire découvrir les moindres recoins de son jardin aux visiteurs et n'hésite pas à leur donner de précieux conseils. « Chaque année, j'essaie d'apporter une nouveauté pour qu'il y ait toujours quelque chose à voir », explique-t-il. Pour les enfants, il se fait un plaisir de les emmener voir les animaux de la basse-cour. Avec Sophie, ils peuvent aussi participer à des ateliers pour construire des photophores ou des lampes à huile, toujours à base de matériaux de récupération. Un magnifique espace lecture a également été aménagé, l'occasion pour le visiteur de consulter les ouvrages de jardinage mis à leur disposition et de s'attarder à la grainothèque. ■

Facebook : Le jardin de Margotte, 4 rue d'Houdain à Lillers.

L'INDÉPENDANT DU PAS-DE-CALAIS
Jeudi 1er octobre 2020

Menacé de mort pour ses propos sur le piégeage des chats

Le président des chasseurs pris pour cible, des internautes passibles de prison

Lorsque le chasseur devient gibier, forcément, ça fait parler. *« Je connais ton adresse, je l'ai mise sur le darkweb »*, *« Vous êtes la personne à éliminer, vous êtes une cible potentielle »*, *« J'ai mis de l'argent sur ta tête, on va te trouver et te tirer comme un lapin »*, *« On va te saigner comme un gros cochon »* et d'autres termes plus fleuris ont déferlé sur les réseaux sociaux en mai dernier. Et plus spécifiquement, sur le compte Facebook Willy Schraen, président FNC.

L'audience de tribunal correctionnel du jeudi 24 septembre, qui recevait une personne aussi populaire que controversée, a ainsi pris une teneur particulière. Nombre de médias, autant de forces policières pour un procès qui se voulait autant médiatique que politique sur un sujet aussi clivant que la chasse.

Le président des chasseurs Willy Schraen s'est dit marqué par ce déchaînement de haine.

Un déferlement de violence

Mais l'audience devait avant tout répondre à une question. Pourquoi une telle violence ? En tout état de cause, une réaction « épidermique » d'amoureux des chats aux propos tenus par le président de la Fédération nationale des chasseurs lors d'un live Facebook le 4 mai 2020, où il était l'invité du site chassons.com et participait à une émission sur le thème de la biodiversité. Il s'interrogeait notamment sur l'opportunité de piéger les chats, prédateurs de nombre d'espèces et particulièrement les oiseaux, lorsqu'ils étaient éloignés de toute habitation.

Quelques jours plus tard, le journaliste et influenceur Hugo Clément, très sensibilisé à la cause animale, relaye sur son compte twitter cette interview avec un commentaire sur lequel beaucoup s'arrêteront. *« Il a lâché la meute*, concluait Maître Denis Delcourt lors de l'audience, *mais qui est coupable ? Celui qui a dénoncé les propos, ou ceux qui n'ont pas vérifié ce qui avait été dit, alors qu'ils en avaient la capacité ? »*

> **« Je n'étais pas dans un débat. Les propos parlaient de mort. »**
> **Willy Schraen**

En effet, un lien vers l'interview complète était disponible, et sur son compte, Willy Schraen a aussi tenté d'expliquer ses propos lorsque les attaques ont commencé à fuser. *« Les réseaux sociaux, c'est une armée de fantômes qui se cachent derrière leurs ordinateurs. On peut tout se permettre »*, lâchait Denis Delcourt. *« Ce fut un moment particulier*, admettait Willy Schraen. *Je suis le président des chasseurs, je vais parfois en milieu hostile. Mais là je n'étais pas dans un débat, les propos parlaient de mort. En face, c'étaient des gens dont je ne connaissais pas l'identité. Je suis quelqu'un qui a un peu de cuir, mais à un moment j'ai dû aller voir mon médecin pour qu'il me prescrive des anxiolytiques. Mes enfants, ma femme, ma famille a été touchée par tout ça. »*

Pour le préjudice subi, Maître Delcourt a demandé 1.500€ de dommages et intérêt à chacun des prévenus. *« On a le droit de détester les chasseurs et la chasse, voire de vouloir l'interdire. Mais il y a une chose qu'on ne peut accepter, c'est la chasse à l'homme. »*

Selon l'avocat de Willy Schraen, c'est ce tweet d'Hugo Clément qui aurait « lâché la meute ».

Des milliers de commentaires, huit prévenus

Si les commentaires désagréables étaient pléthore à l'encontre du président de la fédération de chasse, ils n'étaient que huit à être convoqués devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer, ce jeudi 24 septembre. Des hommes, des femmes, jeunes ou moins jeunes, originaires de toute la France et de toute condition : retraité, père ou mère de famille, animaliste ou simple propriétaire de chat domestique. Peu ont déjà été condamnés, pour des délits mineurs.

« Mais on ne savait pas si ces personnes étaient capables de passer à l'acte », argumentait Denis Delcourt, le conseil de Willy Schraen. Alors la fédération de chasse a payé des huissiers pour lister les menaces, repérer leurs auteurs... *« Pas facile de lever l'anonymat dans ce type d'affaire, souvent les auteurs laissent leurs victimes sales. Les moyens du parquet et des enquêteurs sont limités, mais la plainte déposée par Willy Schraen aura une suite différente. »*

> **« Je suis frustré que personne ne soit venu. » Willy Schraen**

La plainte s'est en effet orientée vers celles et ceux dont l'identité a rapidement pu être précisée. *« Nous n'avons pas donné suite pour ceux qui habitent l'Espagne, le Canada ou la Suisse, car cela aurait reporté le procès à l'été 2021 »*, admettait le procureur de la République. Néanmoins, aucun des prévenus n'aura fait le voyage. Quatre étaient représentés. *« Mon client aurait aimé être présent, mais il est au RSA et habite Nantes. Il n'avait pas les moyens de payer le déplacement »*, expliquait maître Michel. *« Le mien est cas contact Covid »*, ajoutait maître Weppe. *« Je suis frustré que personne ne soit venu. Je suis ouvert à la discussion »*, commentait Willy Schraen.

De 4 mois avec sursis à 6 mois ferme

« La victime n'est pas un citoyen ordinaire, requérait le procureur, Patrick Leleu. *Il représente une des fédérations les plus importantes du pays, qui est dépositaire de missions de service public. Cette affaire a eu un fort impact sur sa vie personnelle, c'est un effet cumulé de menaces sur un même homme. Il faut une réponse pénale. Notre société ne veut pas de ce type de comportement, le dialogue est indispensable pour le vivre ensemble. »* Il a requis de 4 à 12 mois de détention avec sursis pour 7 des prévenus, et 6 mois de prison ferme pour le dernier, dont le casier judiciaire était déjà plus conséquent.

Ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient

Les huit prévenus ont été entendus par la gendarmerie avant d'être convoqués à l'audience. Ce qu'il ressort de leurs déclarations, c'est qu'ils ne connaissaient pas Willy Schraen, ni ce que signifiait le sigle FNC ou même que la fédération de chasse était chargée de missions de service public.

« Il n'avait pas conscience que Willy Schraen était derrière ce compte Facebook, il pensait que quelqu'un le gérait », avançait maître Weppe pour son client. *« Aujourd'hui, la fédération de chasse veut faire de ce procès celui de la haine sur internet. »* Une tension entre chasseurs et animalistes qu'elle dénonçait durant l'audience. *« Où est l'intérêt général lorsque Monsieur Schraen dit qu'il faut mettre des coups dans la gueule des activistes ? Qu'il ne vaut mieux pas que chasseurs et écologistes se croisent au détour d'un bois ? N'est-ce pas une incitation à la violence ? Nous avons là huit personnes qui devraient payer pour des milliers ? »*

« On est dans un procès des réseaux sociaux, abondait maître Michel. *Mon client n'a pas pris la peine d'écouter l'interview en entier, et une fois fait, il a admis qu'il n'aurait pas réagi comme ça. »*

« Je suis l'avocate de permanence, et lorsque je suis arrivée ici, je me suis crue au procès de Rédoine Faïd, s'étonnait maître Vyteligum, qui représentait deux des prévenus. *On n'est pas là pour qualifier si le chat est un nuisible. On est là pour qualifier un délit. Certains prévenus sont d'ailleurs d'accord avec les programmes de régulation des chats. La plupart ne savent même pas qui est Willy Schraen. Mais il y a une étrange concomitance entre sa plainte et la sortie de son livre**. *Il profite de l'audience pour en faire une tribune. »*

La décision du tribunal a été renvoyée en délibéré, qui sera rendu le **22 octobre**.

*Un chasseur en campagne. Pour une défense de la ruralité.

L'INDÉPENDANT DU PAS-DE-CALAIS
Jeudi 1er octobre 2020

Au sujet des chats...

Le piégeage des chats proposé par Willy Schraen ne met pas leur vie en danger.

Willy Schraen a profité de l'audience pour rappeler ce qu'il avait énoncé lors de l'émission, d'où tout est parti. *« Le chat est devenu un animal de compagnie. Dans d'autres pays, comme l'Australie, les propriétaires doivent installer des clôtures dans leurs jardins pour éviter qu'ils ne sortent. Mais faut-il en arriver à ces extrêmes ?*

Le chat est un animal chasseur. Aujourd'hui, on a un problème avec les chats, il y en a trop. À plus de 300 mètres d'une maison, on ne peut plus considérer que c'est un animal domestique. Il faudrait en arriver à une solution de bon sens. Ils tuent plus de petits animaux que les chasseurs. Sur le territoire national, ils prendraient plusieurs centaines de millions d'oiseaux chaque année.

Je ne sais pas si ce serait une bonne chose que les chasseurs piègent les chats. On nous reproche déjà les corridas, les combats de coqs, la chasse. Si demain on nous reproche les chats, où va-t-on en arriver ? Ce que je dis, c'est que c'est dangereux pour la biodiversité.

Certains chats ont oublié leur maître parce qu'ils ont été abandonnés ou sont mal nourris. Ils se reproduisent dans la nature et ça donne des chats féral, qui ne sont pas des chats sauvages, mais sont asociaux avec l'espèce humaine. La plupart sont attrapés et stérilisés avant d'être relâchés. Les piégeurs, et des associations comme la LPO (ligue de protection des oiseaux) le font et utilisent des chatières pour cela. Ce sont des pièges qui ont deux ouvertures, qui se ferment lorsqu'un chat entre à l'intérieur, et cela ne le blesse pas. L'intention n'est pas de les tuer. »*

✔ *La LPO a tenu à démentir.

« La LPO ne piège en aucun cas les chats. La bibliographie nous permet d'estimer (extrapolation) à 75 millions le nombre d'oiseaux tués, en une année, par des chats en France. Pour limiter leur prédation, nous recommandons de bien les nourrir, les faire stériliser pour limiter les vagabondages, leur offrir des jeux pour limiter leur instinct prédateur, aménager des refuges (hautes herbes, branchages) pour abriter la faune sauvage ou poser des colliers à clochettes aux chats pour l'alerter ».

Actu
Hauts-de-France
Actu Pas-de-Calais
Faits divers

Un balbuzard pêcheur, espèce protégée, blessé d'un coup de fusil dans le Pas-de-Calais

Samedi 17 octobre 2020, un balbuzard pêcheur a été retrouvé blessé d'un coup de fusil à Tilques, dans le Pas-de-Calais. Ce rapace est une espèce protégée, une plainte a été déposée

Un balbuzard pêcheur, espèce protégée, a été victime d'un coup de fusil dans le Pas-de-Calais. (©Illustration/ Pixnio)

Par **Nicolas Demollien**Publié le 21 Oct 20 à 13:13

La **ligue de protection des oiseaux (LPO)** ne décolère pas : samedi 17 octobre 2020, un **balbuzard pêcheur** a été retrouvé **blessé** d'un **coup de fusil** à **Tilques (Pas-de-Calais)**. Ce **rapace** est classé parmi les **espèces protégées**.

À lire aussi

A Saint-Omer, des internautes jugés pour avoir menacé de mort le patron des chasseurs

Repéré par des promeneurs

L'animal a été repéré par des promeneurs alors qu'il se trouvait au sol. Ils ont alors contacté la LPO via le réseau SOS Faune sauvage.

« La taille, le plumage ne font aucun doute : il s'agit bien là d'un balbuzard pêcheur », signale-t-on du côté de la LPO Pas-de-Calais.

Une chaîne humaine s'est alors mise en place pour sauver l'oiseau blessé. Il se trouvait en effet isolé sur une zone accessible uniquement en bateau. Deux adhérents de l'association vont réussir à capturer l'oiseau et le déposer au centre de soins de la faune sauvage LPA de Calais.

À lire aussi

Trop de contacts avec les humains : le phoque Joséphine retournera-t-elle dans la Rance ?

Source : https://actu.fr/hauts-de-france/tilques_62819/un-balbuzard-pecheur-espece-protegee-blesse-d-un-coup-de-fusil-dans-le-pas-de-calais_36930321.html

Acte de braconnage ?

Un vétérinaire va examiner l'animal et rendre son verdict : l'oiseau a reçu des plombs et a une fracture de l'humérus. « Il est actuellement soigné et bandé, il ne pourra pas être relâché avant plusieurs semaines de convalescence. Nous espérons que l'oiseau pourra par la suite retrouver la liberté », commente la LPO.

La LPO France a décidé de porter plainte. Elle rappelle en effet que le « balbuzard pêcheur est une espèce protégée de grande taille (145 à 170 cm d'envergure), ne pouvant être confondue avec aucun espèce chassable. Nous dénonçons ces actes de cruauté sur une espèce protégée et vulnérable ».

Selon l'association, depuis l'ouverture de la saison de chasse 2020, le Réseau SOS Faune Sauvage Hauts-de-France a « récupéré et signalé d'autres cas de rapaces plombés ».

L'INDÉPENDANT DU PAS-DE-CALAIS
Jeudi 1er octobre 2020

Clairmarais

Découvrez ces « faiseurs de refuges »

Samedi 10 octobre, partez avec la Ligue de protection des oiseaux, à la découverte de jardins de trois habitants de Clairmarais transformés en refuges pour la biodiversité. Ce rallye refuges fait partie des actions mises en place pour la Fête de la nature qui se déroule du 7 au 11 octobre.

« *La 14e édition de la Fête de la nature devait se tenir en mai. Elle est décalée en octobre, mais cela tombe bien puisque le thème cette année c'est Prenez-en de la graine, et en octobre, il y en a de la graine* », sourit Aurélie Delaval, chargée de mission à la LPO.

Un refuge, quatre piliers

À Clairmarais, un rallye refuges est proposé **samedi 10 octobre**, toute la journée. L'occasion de découvrir trois jardins riches d'enseignements. « *Un refuge, cela peut être un particulier, un établissement, une collectivité... qui s'engage à préserver la biodiversité via une charte. Les quatre points essentiels de celle-ci sont de ne plus utiliser de produit phytosanitaire, d'aménager son terrain pour accueillir la biodiversité* (gîtes, mangeoires, hôtels...), *de réaliser des écogestes* (compostage, recyclage) *et d'être un espace sans chasse.* » Une sorte de mini réserve naturelle, à notre échelle.

Trois arrêts

Clairmarais a été choisie par la LPO pour organiser son rallye dont le road book prévoit trois arrêts, à réaliser à pied. Le premier se fera chez **Aurélie Delaval**. En à peine un an, elle a métamorphosé ses quelques mètres carrés de jardin en un véritable « centre névralgique » de la biodiversité. Mare pour les grenouilles et larves de libellules, nichoirs à mésanges, chouettes chevêches, chauve-souris etc. gîtes pour hérissons ou encore un jardin cultivé en permaculture. Aurélie vous fera la visite, accompagnée de ses trois poules rousses. On a testé, elles ne nous quittent pas d'une semelle !

Pour le second arrêt, vous vous rendez chez **Laurence et Frédéric**. « *Pour découvrir un jardin aménagé en fleurs sauvages* », décrit Aurélie Delaval. Avec notamment un mur de lierre très utile pour les oiseaux et l'abeille Colette.

Troisième et dernière étape, le jardin d'**Hubert**. Enfin, le « parc » d'1,5 hectare et de ses 4 hectares d'étang. « *Un paradis pour la biodiversité* », souligne Aurélie Delaval. Vous y découvrirez un parc à l'opposé d'une pelouse bien rase.

Trois étapes, trois parcours pour oser poser vos questions et vous représenter concrètement les bonnes choses à mettre en place et voir que cela est possible.

Laura Durand

En un an, Aurélie Delaval a réussi à créer un véritable refuge pour la biodiversité dans son jardin avec une mare, des hôtels à insectes que l'on voit sur cette photo, par exemple.

✔ Inscriptions obligatoires au 03 21 11 87 26 ou pas-de-calais@lpo.fr

✔ Samedi 10 octobre, rallye refuges, départs des visites 9h30, 14h30 et 16h30. Jauge de 15 personnes. Possibilité de doubler les départs de visite. Durée : 2h30. Gratuit.

✔ D'autres actions sont organisées durant cette 14e édition, rendez-vous sur www.fetedelanature.com

Balbuzard blessé à Tilques : la colère froide d'une vétérinaire

« Celui qui a fait ça n'est pas un chasseur mais un gougnafier. » Françoise Joly, vétérinaire à Wizernes, en est très en colère sur ceux qui tirent sur des rapaces. Depuis l'ouverture de la chasse, on lui en a déjà ramené une demi-douzaine.

T. S-M. | 20/10/2020

f 1k partages Partager Twitter

Le balbuzard retrouvé blessé à Tilques approche les deux mètres d'envergure. A son chevet, la vétérinaire Françoise Joly ne décolère pas.

LECTURE ZEN

« *Celui qui a fait ça n'est pas un chasseur mais un gougnafier.* » Françoise Joly, vétérinaire spécialisée dans les soins aux volatiles depuis une quinzaine d'années, ne comprend toujours pas comment un chasseur a pu s'en prendre à un balbuzard : « *N'allez pas me dire que le tireur l'a confondu avec un pigeon ou un faisan !* » Le balbuzard n'entre même pas en concurrence avec les chasseurs puisqu'il ne se nourrit que de poissons. « *Même chose avec les buses, les éperviers, les crécerelles qu'on m'amène régulièrement plombés et qui ne se nourrissent que de petits rongeurs.* »

« C'est lamentable »

Depuis l'ouverture de la chasse il y a un mois, c'est une demi-douzaine de petits rapaces qui ont été recueillis par la clinique vétérinaire de Wizernes. « *Ceux qui arrivent ici, ce ne sont que ceux qui sont blessés, et donc ratés par les chasseurs. Les cadavres, on ne les voit pas. Il doit y en avoir bien plus. C'est lamentable.* »

La situation est d'autant plus grave aux yeux de la soignante que les moyens alloués à la protection de la faune sauvage sont aujourd'hui dérisoires. « *La faune terrestre n'intéresse personne. Le centre de soins de Calais est le dernier des Hauts-de-France et son budget permet tout juste de payer un salarié. Comme d'habitude, on va faire ce qu'on peut avec ce qu'on a.* » Pendant six semaines, ce sont des bénévoles qui vont se relayer au chevet du balbuzard, week-end et jours fériés compris, pour tenter de le sauver.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : Animaux | Chasse | Environnement | Tilques (62500, Pas-de-Calais)

TabOola Feed

L'info en continu

09:39 Direct
DIRECT. Coronavirus: 5000 verbalisations pour non-respect du confinement ce week-end

09:39
Coronavirus: un préavis de grève déposé dans les collèges et les lycées

09:36 Direct
DIRECT. Hommage à Samuel Paty à l'école: «tous ceux qui veulent lire la lettre complète peuvent le faire»

09:12
Coronavirus: le ministre de la Santé n'écarte pas l'idée de reformer les lycées

09:04
Rentrée scolaire: enfants et parents, quelles attestations pour aller à l'école?

08:36
Confinement: finalement, la coiffure à domicile va bien être interdite

07:34 Vidéo
Des élèves de l'école de police de Nîmes font une fête en plein couvre-feu, Gérald Darmanin furieux

07:11
Reconfinement: Auchan et Monoprix vont faire de la place aux petits commerçants

L'actu de votre commune

ARMENTIÈRES
ARRAGEOIS - TERNOIS
BÉTHUNE - BRUAY
BOULOGNE-SUR-MER
CALAIS
CAMBRAI
DOUAI
DUNKERQUE
HAZEBROUCK
LENS - LIÉVIN - HÉNIN
LILLE
LOMME, LOOS ET LES WEPPES
MARCQ - LAMBERSART
MONTREUIL
ROUBAIX
SAMBRE - AVESNOIS
SAINT-OMER
TOURCOING
VALENCIENNES
VILLENEUVE - SECLIN

VOTRE COMMUNE

Le top des internautes

Aujourd'hui

1 Confinement: les produits «non-

« C'est lamentable »

Depuis l'ouverture de la chasse il y a un mois, c'est une demi-douzaine de petits rapaces qui ont été recueillis par la clinique vétérinaire de Wizernes. « *Ceux qui arrivent ici, ce ne sont que ceux qui sont blessés, et donc ratés par les chasseurs. Les cadavres, on ne les voit pas. Il doit y en avoir bien plus. C'est lamentable.* »

La situation est d'autant plus grave aux yeux de la soignante que les moyens alloués à la protection de la faune sauvage sont aujourd'hui dérisoires. « *La faune terrestre n'intéresse personne. Le centre de soins de Calais est le dernier des Hauts-de-France et son budget permet tout juste de payer un salarié. Comme d'habitude, on va faire ce qu'on peut avec ce qu'on a.* » Pendant six semaines, ce sont des bénévoles qui vont se relayer au chevet du balbuzard, week-end et jours fériés compris, pour tenter de le sauver.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : Animaux | Chasse | Environnement | Tilques (62500, Pas-de-Calais)

TabOla Feed

Le top des internautes

Aujourd'hui

1 Confinement: les produits «non-

ARTICLE pour MEDIAS –LPO62 le 20-10-20

Encore une victime du braconnage : un Faucon crécerelle (espèce protégée) trouvé mort, victime d'un tir à Tilloy-lès-Mofflaines.

L'ouverture annuelle de la chasse est une occasion rêvée pour les braconniers. Ils commettent leurs actes illégaux, puérils et révoltants en tirant sur les rapaces, tous protégés en France.

Dans le Pas de calais, ces actes sont nombreux, c'est un des départements les plus chassés de France et ce sont des centaines de rapaces, buses, busards, faucons, éperviers, balbuzards, et milans qui disparaissent tous les ans, victimes de la chasse. La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) a déjà attiré L'attention des médias sur ce sujet et les plaintes déposées sont nombreuses.

Certains oiseaux « seulement » blessés, trouvés par des particuliers ou des promeneurs sont acheminés par le réseau SOS Faune Sauvage (Tél : 07 72 22 51 40) des LPO Pas de Calais et Nord dans les centres de soins de Saint Quentin et Calais où ils sont soignés et relâchés .

Le faucon crécerelle, ce petit rapace, pesant en moyenne 200 grammes n'est pas épargné par cette pratique illégale. Il consomme insectes et petits rongeurs susceptibles d'abîmer les cultures et ne représente en rien une menace pour le lobby cynégétique. En effet, ce petit rapace est incapable d'attaquer à un lapin ou autre gibier... Il chasse notamment en vol stationnaire et vous l'aurez sûrement déjà remarqué en bord de route où les rongeurs sont nombreux, ou dans les champs et pâtures. Ce remarquable oiseau réduit la prolifération des tiques qui via les rongeurs étendent leur population sur le territoire. Le faucon crécerelle, comme tous les rapaces et aussi le renard, freine ainsi par son régime alimentaire la transmission de la maladie de Lyme à l'humain, et aussi limite les saccages de céréales par les rongeurs avant la moisson. Ce sont des auxiliaires de l'agriculture.

En Juin dernier, la LPO62 en partenariat avec ENEDIS a installé sur des poteaux électriques dans plusieurs régions du département des nichoirs pour faucon crécerelle afin de favoriser le développement de la population de cette espèce sur le territoire. Au vu du contexte actuel, alors que la biodiversité traverse une crise sans précédent, le braconnage est un acte déplorable. Si en plus des causes naturelles de mortalité, des dérangements en période de nidification, s'ajoute des individus irresponsables qui tirent sur les faucons, en sera-t-il de l'avenir de l'espèce dans le Pas-de-Calais ?

Ces agissements envers ces espèces sauvages protégées sont intolérables et préoccupants. La balance entre la protection de la biodiversité et sa destruction est extrêmement fragile. D'un côté des moyens humains et financiers conséquents sont utilisés pour préserver et aider au développement des espèces protégées et de l'autre d'un unique plomb de fusil une espèce peut être détruite. L'absurdité de cette situation est flagrante et intolérable. Le braconnage doit être puni.

Jessica, élève en BTS, a trouvé une victime du braconnage dans l'enceinte du lycée agro-environnemental de Tilloy-lès-Mofflaines jeudi dernier. Elle a pris contact avec la LPO et avec un vétérinaire d'Arras engagé pour la faune sauvage qui a réalisé gratuitement une radiographie de l'animal. La radio révèle 5 plombs de chasse dans le corps de l'oiseau. Une plainte sera bien évidemment déposée pour destruction d'espèce protégée.
Pour rappel, le Faucon crécerelle, comme toutes les espèce de rapaces, est protégé en France par la loi du 10 juillet 1976 et la destruction d'une espèce protégée est un délit passible de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende... une peine lourde jamais appliquée.
Dernière minute :

Nous apprenons qu'un balbuzard pêcheur, grand rapace se nourrissant exclusivement de poissons, en migration, a été retrouvé blessé par tir la semaine le samedi 17 octobre dans le marais audomarois et est actuellement soigné au centre de soins de la LPA (Ligue de Protection des Animaux) Calais.

L'INDEPENDANT du Pas-de-Calais
Fondé en 1849 - Jeudi 22 octobre 2020 - 1,70€ - N° 43 - Tél. 03 21 12 22 23 - www.lindependant.net

Covid-19
La pandémie gagne du terrain
pages 4-5

Assassinat de Samuel Paty
Entre hommages et témoignages
pages 14-15

Saint-Omer
Dans les roues d'une handicapée
page 19

Dans le marais de Tilques, un balbuzard pêcheur retrouvé blessé

Tiré comme un lapin

Page 6

Frédéric Bertelout

TILQUES Samedi 17 octobre, le long du Lansbergue, des randonneurs ont trouvé un balbuzard pêcheur blessé. Une aile brisée par un plomb de chasse.

Un balbuzard pêcheur blessé, la réputation des chasseurs a du plomb dans l'aile

Samedi 17 octobre, alors qu'ils se promenaient sur le sentier du Lansbergue, des randonneurs aperçoivent un balbuzard pêcheur, au sol, dans une position inhabituelle et visiblement blessé. Ils ont le réflexe de contacter la Ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais via le réseau SOS Faune sauvage. Le lendemain, le président de la LPO, Serge Larivière demande à Luc Barbier, qui connaît le marais comme sa poche, de se mettre en quête du rapace. Avec Hubert Deprez, membre de la LPO, ils le trouvent sur une berge du Lansbergue, uniquement accessible en barque, dans le marais de Tilques. « *Il s'est laissé capturer assez facilement, preuve déjà qu'il était mal en point* », précise Luc Barbier.

Soigné à Wizernes

Le balbuzard pêcheur sera acheminé au centre de soins de la ligue pour la protection des animaux (LPA) à Calais avant de revenir dans l'Audomarois, au cabinet vétérinaire La Coupole à Wizernes, le seul dans la région à soigner bénévolement les animaux sauvages.

Le diagnostic posé par le docteur Françoise Joly est sans appel : « *Un plomb de chasse a brisé le cubitus* ». La radiographie le montre clairement. Elle a pu procéder aux soins d'urgence, néanmoins, le rapace n'est pas tiré d'affaire : « *Un oiseau sauvage n'est jamais sauvé tant qu'il est en captivité. Si la fracture n'est pas très inquiétante, il devra supporter la captivité et les soigneurs devront lui procurer sa ration quotidienne de poisson d'eau douce. Enfin, il faudra qu'il puisse voler convenablement et chasser de nouveau avant de le remettre en liberté.* »

Plainte contre X

L'oiseau va être rapatrié à Calais où il sera placé en volière pour trois semaines d'immobilisation stricte, puis au moins trois semaines de rééducation, « *comme nous quand on se casse une jambe.* »

La Ligue pour la protection des oiseaux comme le Parc des caps et marais d'Opale ont déposé une plainte contre X pour destruction d'espèce protégée.

Frédéric Bertelsot

✓ Vous trouvez un animal sauvage blessé, contactez SOS Faune sauvage : 07 72 2: 61 40.

Pour la vétérinaire, Françoise Joly, le rapace n'est pas tiré d'affaire.

Vétérinaire en colère

« *On va être honnête, les oiseaux plombés représentent un quart des oiseaux sauvages blessés que l'on nous amène. Celui qui a tiré sur le balbuzard n'est pas un chasseur. C'est un gros con* », s'insurge Françoise Joly qui ne décolère pas. En effet, impossible de confondre le balbuzard pêcheur avec un faisan ou un pigeon. Le bec crochu, l'œil d'un jaune vif et surtout une envergure impressionnante, (près de deux mètres les ailes déployées).

Si elle ne met pas tous les chasseurs dans le même panier, elle pointe du doigt la fédération française de chasse qui « *n'a rien trouvé de mieux que de supprimer la subvention aux centres de soins* ».

« *La faune sauvage terrestre n'intéresse personne. Nous, nous le faisons à nos frais. Le centre de soin ne reçoit même pas de quoi payer un salaire par an et doit s'occuper de toute la faune sauvage libre des Hauts-de-France.* »

Rappelons qu'avant le renouvellement du conseil régional des Hauts-de-France en 2015, il y avait au moins un centre de soins dans chaque département. La Région a supprimé les subventions à quasiment toutes les associations de protection animale. Tous les centres de soins, à l'exception de Calais, ont été contraints de fermer.

La radio montre clairement le plomb et la fracture du cubitus.

Le balbuzard pêcheur en France

La population reproductrice française était estimée à 87 couples en 2019 : 28 couples en Corse et 59 en France continentale. Cet oiseau avait été considéré comme disparu de France jusqu'à la découverte dans les années 1970 de deux couples en Corse sur la Réserve naturelle de Scandola. Il a fallu plusieurs décennies pour retrouver des effectifs plus intéressants. Mais la situation reste précaire, il ne faut pas grand-chose pour casser une dynamique de population fragile.

Dans l'Audomarois ce nouvel acte imbécile est perpétré 30 ans après celui perpétré sur une femelle qui avait passé sept mois sur la Réserve naturelle du Romelaëre. Blessée par un chasseur, elle n'avait pas survécu. Ainsi le Balbuzard pêcheur a déjà payé un lourd tribut en utilisant le marais audomarois sur la route de sa migration entre le Nord de l'Europe et l'Afrique.

Braconnage

Près d'Arras, un rapace abattu par des tirs de plomb

Le corps d'un faucon crécerelle a été découvert près des ruchers du lycée agricole de Tilloy-lès-Mofflaines

Par Antoine Da Silva (/tags/612401/antoine-da-silva) | *Publié le* 26/10/2020

Elle est adhérente à la LPO (Ligue de protection des oiseaux) et étudiante en BTS au lycée agricole de Tilloy-lès-Mofflaines. Jeudi 15 octobre, cette jeune femme a découvert le corps d'un faucon crécerelle dans le parc de l'établissement scolaire.

Rapidement, le rapace décédé a été envoyé vers un vétérinaire membre du réseau LPO pour être radiographié. Les résultats de l'examen sont sans appel : l'animal a été touché à cinq reprises par des plombs. La LPO a donc déposé plainte auprès de l'Observatoire français de la biodiversité. À qui jeter la pierre ? Du côté de l'association, on se refuse à désigner directement les chasseurs, même si l'on reconnaît que *« des personnes qui tirent au plomb, il n'y en a pas des tonnes. »* Et que le plomb est utilisé pour la chasse au petit gibier (lapins, faisans, etc.) : *« Mais, nous, on n'est pas là pour dresser les gens les uns contre les autres. On est là pour faire respecter la loi. »*

Le faucon crécerelle, comme toutes les espèces de rapaces, est protégé en France.

Pour rappel, le faucon crécerelle, comme toutes les espèces de rapaces, est protégé en France par la loi du 10 juillet 1976 et la destruction d'une espèce protégée est un délit passible de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. *« Mais, hormis quand il y a flagrance, il n'y a pas de condamnation »*, regrette un permanent de la LPO.

ARRAGEOIS-TERNOIS

LA VOIX DU NORD

TILLOY-LÈS-MOFFLAINES

Un rapace criblé de plombs près du lycée agricole

PAGE 10

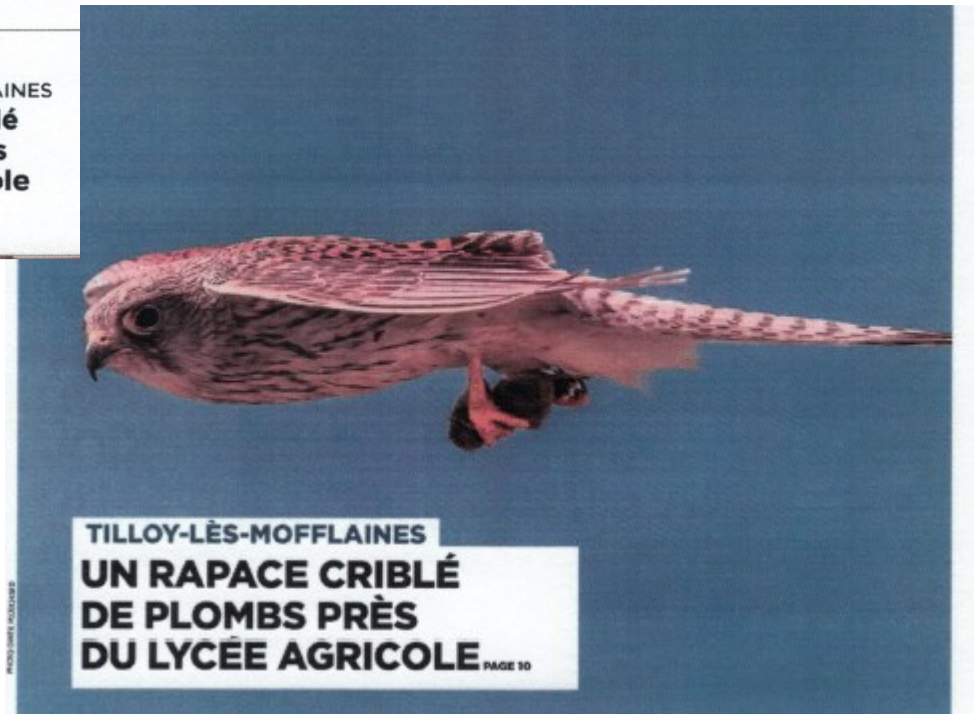

Émoi après la découverte d'un rapace criblé de plombs près du lycée

Des étudiants ont découvert un faucon crécerelle mort au niveau du rucher. La présence de plombs indique qu'il a été tiré, alors que l'espèce est protégée. Un chasseur a-t-il donné un coup de fusil à proximité directe de lieux d'enseignement où évoluent des étudiants ?

Le faucon crécerelle retrouvé au niveau du rucher du lycée agricole de Tilloy. À droite, Didier Plouchard, correspondant de la LPO à Bapaume. PHOTO MATHIEU BOTTE

PAR FABIEN BIDAUD
arras@lavoixdunord.fr

TILLOY-LÈS-MOFFLAINES. Ce jeudi 15 octobre, des étudiants retissent les abords du lycée agricole. Ils inventorient l'habitat de la faune dans le cadre d'un exercice lorsqu'ils tombent sur le cadavre d'un rapace. Un faucon crécerelle touché par plusieurs plombs de chasse. Révélé la radio effectuée chez un vétérinaire à Arras.

« *Il n'y a aucun respect de la faune sauvage, le braconnage, c'est insupportable !* », s'emporte Jessica Goudal, l'étudiante membre de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) qui s'est occupée de l'oiseau. Le naturaliste Didier Plouchard, correspondant local de la LPO, ne décolère pas. « *La loi protège ces oiseaux, qu'on les laisse tranquille !* », s'époumone le photographe animalier. Chaque année, il dépose des plaintes contre X et fait des signalements auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB). Pour la forme, car ces faits de braconnage sont peu punis. l'auteur étant rarement pris sur le coup... La destruction d'espèces protégées est un délit puni de deux ans de prison et de 150 000 € d'amende. D'après M. Plouchard, des centaines de buses, busards, faucons, éperviers, balbuzards et milans sont abattus illégalement

> **« Il n'y a aucun respect de la faune sauvage, le braconnage, c'est insupportable !"**

chaque année dans le Pas-de-Calais. Lundi, une buse blessée par un plomb a été recueillie à Frévent.

Certains chasseurs considèrent à tort les rapaces comme des concurrents pour la prédation du gibier, rapporte le Bapaumois. « *Le faucon crécerelle mange essentiellement des rongeurs. Il pèse 200 g. Il est incapable de s'attaquer au gibier. Ces rapaces, comme le renard, limitent par ailleurs la transmission de la maladie de Lyme. Ils sont utiles !* » L'homme s'inquiète de l'avenir de ces espèces menacées. « *Je me fais beaucoup de souci. J'ai observé des milans royaux à Croisilles pour la première fois. Va-t-on aussi leur tirer dessus ?* »

La découverte du faucon dans le rucher, à proximité des bâtiments et du terrain de sport, alimente d'autres craintes légitimes. « *On a retrouvé du plomb au niveau de sa tête, selon nous, il a dû tomber à pic*, formule Jessica Goudal. *Si on suit cette hypothèse et si l'on considère que les serres entre le lycée et le rucher sont normalement inaccessibles, la personne a pu tirer en direction de l'établissement et du terrain de sport. Suffisamment près pour blesser potentiellement quelqu'un !* »

Que faire en cas de découverte d'un oiseau blessé ? Le réseau SOS faune sauvage, émanation de la LPO, prend en charge les oiseaux protégés diurnes et les petits mammifères, type hérissons. Des convoyeurs les transportent jusqu'à la clinique vétérinaire partenaire la plus proche. Tél. 07 72 22 93 40.

« Ils chassent aux portes du lycée »

Ce professeur du lycée agricole réclame l'anonymat, devoir de réserve oblige. Lui et son syndicat ont identifié le « problème » avec la société de chasse locale. « On a demandé il y a un an, en conseil d'administration, s'il existait une convention entre le lycée et la société. On nous dit qu'on ne sait pas, rien ne bouge. »

« ON SE BAT POUR LA DIVERSITÉ »

D'après ce professeur, les chasseurs se posent « *aux portes du lycée* », voire sur les terres de l'établissement. « *La réserve de chasse* [lieu où elle est interdite] *n'est pas matérialisée. Nous, on plante des haies, on se bat pour la biodiversité, on a des perdrix grises, et les chasseurs en profitent et la dégringolent...* » Nous n'avons pas pu joindre la direction du lycée.

LA FÉDÉRATION DE CHASSE « NE CAUTIONNE PAS »

Jointe au téléphone, Stéphanie Catheline, directrice générale de la Fédération de chasse du Pas-de-Calais (la deuxième plus importante de France, près de 35 000 permis délivrés), commente laconiquement l'épisode. « *S'il y a une infraction, il faut qu'elle soit verbalisée et condamnée. On ne peut pas cautionner ce genre de choses.* »

Elle ne souhaite pas en dire davantage, n'ayant « *pas les éléments* » sur le faucon abattu à Tilloy.

La radio effectuée par un vétérinaire d'Arras révèle la présence de plusieurs plombs.

Pas-de-Calais : les agriculteurs demandent des dérogations pour chasser 14 espèces

Les exploitants agricoles du Pas-de-Calais souhaitent que des dérogations au confinement soient accordées aux chasseurs pour qu'ils puissent endiguer la prolifération de gibier, accusé de détruire les champs.

Publié le 05/11/2020 à 10h42 • Mis à jour le 05/11/2020 à 12h28

Photo d'illustration. • © MAXPPP
Pas-de-Calais

La FDSEA (Fédération nationale des syndicats exploitants agricoles) du Pas-de-Calais a demandé mercredi 4 novembre que les chasseurs du département soient autorisés malgré le confinement à chasser 14 espèces, du sanglier à l'étourneau sansonnet.

Ces dérogations doivent permettre, selon la FDSEA 62 la *"régulation du grand gibier"* ainsi que celle des autres espèces chassables, susceptibles, si non régulées, de provoquer *"des dégâts agricoles"*. La Fédération précise solliciter la *"régulation"* du *"sanglier, chevreuil, daim, cerf Sika, lapin de garenne, lièvre, faisan, pigeon ramier, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, rat musqué et étourneau sansonnet"*.

Elle juge *"primordial qu'un arrêté soit pris en ce sens pour protéger l'activité agricole"* du grand gibier mais aussi des *"petits gibiers"* dont *"des centaines d'attestations"* lui ayant été transmises au printemps *"permettent largement de prouver les dégâts"* sur les semis.

"Des chasses de régulation doivent impérativement être menées sur ces espèces, tout en respectant les gestes barrières, il en va directement de la santé de nos exploitations", insiste la Fédération dans un communiqué.

Des dérogations pour chasser les sangliers et les cervidés devraient être acceptées

La secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Bérangère Abba, avait assuré lundi que les dérogations au confinement accordées par les préfectures aux chasseurs pour permettre la régulation de certaines espèces seraient limitées *"au strict minimum"*, citant les sangliers et les cervidés.

Elu en 2010 à la tête de la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais, le patron des chasseurs français, Willy Schraen avait auparavant indiqué que ces dérogations pourraient concerner *"6 ou 7 espèces"*, incluant notamment lapins, lièvres, faisans et pigeons, mais le secrétaire d'Etat avait exclu cette hypothèse.

Dans un post sur sa page personnelle Facebook, un administrateur de la Fédération des chasseurs 62, Thierry Forestier, s'en est pris mardi au *"dogmatisme enverdeur"* du ministère de la Transition écologique, accusé d'être intervenu au niveau du département pour limiter les dérogations envisagées.

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) s'est inquiétée pour sa part des décisions préfectorales à venir, annonçant qu'elle attaquerait celles qui lui paraitraient *"disproportionnées"*.

AFP (édité par M.F.)

Source : https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/pas-calais/pas-calais-agriculteurs-demandent-derogations-chasser-14-especes-1891470.html

Pas-de-Calais : la chasse d'espèces "susceptibles d'occasionner des dégâts" est autorisée

La préfecture du Pas-de-Calais a autorisé ce jeudi 6 novembre la chasse de 10 espèces "susceptibles d'occasionner des dégats" en terres agricoles. Une dérogation réclamée par les chasseurs et les agriculteurs en pleine crise sanitaire.

Publié le 06/11/2020 à 16h39

© AltoPress / Maxppp

La préfecture du Pas-de-Calais a autorisé ce jeudi 6 novembre la chasse de dix espèces "*susceptibles d'occasionner des dégâts*" notamment de terres agricoles, malgré le confinement, une dérogation réclamée par les chasseurs et les agriculteurs.

Dans un communiqué, la préfecture indique ainsi que la "régulation" du sanglier, du chassables sont "susceptibles d'occasionner des dégâts, notamment aux productions agricoles et/ou forestières", explique la préfecture, précisant néanmoins que le maintien de cette "activité d'intérêt général" doit se faire "dans le respect des règles sanitaires".

Cet arrêté fait suite à la demande mercredi exprimée par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Pas-de-Calais d'autoriser la chasse de 14 espèces dans le département, dont quatre non retenues par la préfecture: lapin de garenne, lièvre, faisan et étourneau sansonnet.

À ce sujet, la rédaction vous recommande

→ Les chasseurs de gibier d'eau de la Somme réclament des dérogations : "il n'y a pas de mal à s'isoler dans sa hutte"

La régulation de certaines espèces limitée "au struct minimum"

La secrétaire d'Etat à la Biodiversité Bérangère Abba avait affirmé dimanche et lundi que les dérogations au confinement accordées aux chasseurs pour permettre la régulation de certaines espèces seraient limitées "au strict minimum", évoquant les sangliers et les cervidés.

Le président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) Willy Schraen avait cependant ensuite indiqué à l'AFP que ces dérogations pourraient concerner "6 ou 7 espèces", ajoutant notamment les lapins, lièvres, faisans et pigeons. Ce à quoi, interrogée sur cette hypothèse lundi lors d'une conférence de presse, Bérangère Abba a simplement répondu "non".

Dans la lettre envoyée par le ministère aux préfets, vue par l'AFP, il est toutefois précisé que ces derniers pourront autoriser des prélèvements de sangliers et de cervidés, mais aussi "exceptionnellement" d'autres espèces chassables qui pourraient provoquer des dégâts. Il s'agit de "répondre localement à l'impératif de couvrir un maximum de dégâts économiques", a expliqué jeudi le ministère à l'AFP.

Pas-de-Calais : autorisation de chasse de « régulation » de 10 espèces m...
(Avec AFP) - La préfecture du Pas-de-Calais a autorisé la chasse de dix espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » notamment de terres ...
30millionsdamis.fr

3:27 PM · 6 nov. 2020

427 289 personnes tweetent à ce sujet.

De animaux pas "si nombreux que ça" pour justifier la chasse

C'est une décision que conteste la Ligue de protection des oiseaux du Pas-de-Calais (LPO) dans un poste Facebook. Contactée, l'antenne explique que "*les seuls animaux qui ont vraiment besoin de régulation, ce sont les sangliers, et encore, c'est de la faute des chasseurs s'il y en a beaucoup. Il faudrait confier cette tâche à l'office français de la biodiversité, par exemple, qui pourrait réguler en amont, sans attendre qu'il y ait trop de sangliers et les tuer*".

La LPO du Pas-de-Calais dénonce aussi un élargissement progressif de la liste d'animaux autorisée à être chassée, "*ils ont demandé les chevreuils, par rapport aux forêts, alors que ce n'est pas un problème essentiel, puis progresivement, ils ont allongé leur liste, et ont obtenu quasiment tout : lièvres, faisan d'élevage, etc.*"

Quand la chasse devient autorisée sous prétexte "de régulation"... L'arrêté préfectoral concernant les dérogations...

Publiée par LPO Pas-de-Calais sur Vendredi 6 novembre 2020

L'antenne départementale affirme que les autres animaux de la liste ne sont pas "*si nombreux que ça*" pour justifier une autorisation de chasse. Elle souligne également le "décalage" entre "*les français confinés*" et les "*chasseurs qui ont l'autorisation de s'adonner à leur loisir*", avec un risque "*de transmission du virus entre eux*".

De son côté, le porte-parole au niveau national de La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Yves Vérilhac, tout en s'étonnant "*du zèle de l'administration qui veut autoriser la chasse le plus vite possible*", a toutefois salué "*la circulaire ministérielle qui interdit la chasse de loisir*", et mis en garde contre "*l'irresponsabilité de certains responsables cynégétiques qui veulent contourner l'arrêté ministériel*".

Anas Daif avec AFP

Rapace

Pays de Saint-Omer : une buse plombée

Le rapace a dû être euthanasié. Un cas qui n'est pas isolé

Par L'Echo de la Lys | *Publié le* 11/11/2020

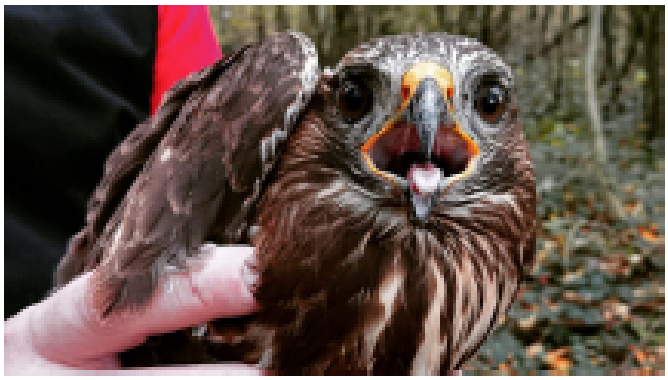

Un samedi d'automne, Coralie se promène en famille dans les bois, non loin de la maison de son beau-père. Là, ils découvrent une buse blessée. *« Elle avait du plomb dans l'aile et dans la patte, celle-ci était très gonflée. »* Ni une ni deux, son compagnon arrive à attraper le rapace et ils se rendent à la clinique vétérinaire pour le faire soigner.

Mais le verdict tombe : la patte est irréparable, il faut euthanasier la buse.

Les radios de l'animal sont sans appel : de multiples fractures à l'aile et une plus grosse à la patte gauche. Elles ont été causées par des plombs, utilisés dans les fusils.

Pour Coralie, c'est l'acte de trop. Sa voix se brise en reparlant de l'événement. En évoquant ses sentiments, elle qui est très sensible à la cause animale. *« Ce n'est pas la première fois que l'on retrouve des oiseaux dans ce bois. Et ça ne sera pas la dernière. Cette buse, elle souffrait… Et on laisse mourir des animaux comme ça… C'est honteux en fait. »*

À la clinique vétérinaire, on conseille à Coralie de contacter la Ligue de protection des oiseaux (LPO) pour lancer le volet juridique.

Car tous les rapaces sont des espèces protégées depuis 1976. Tirer sur un rapace, c'est risquer 150 000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement.

Une enquête en cours, peut-être une plainte

Christine est secrétaire de la LPO 62 et référente juridique. C'est elle qui constitue un dossier pour les suites de l'affaire. *« Lorsque des promeneurs trouvent un oiseau plombé, ils peuvent prévenir le réseau SOS Faune Sauvage. De là, ils sont orientés vers un vétérinaire. Nous, on essaie ensuite d'obtenir les radios de l'animal et nous contactons l'Office français de la biodiversité (OFB) qui réalise une première enquête. »* C'est dans le cadre de cette affaire en cours que nous ne révélons pas l'endroit exact où a été retrouvé le rapace. *« Si les gens ont vent de cette enquête, ils risquent d'accorder leurs versions et cette dernière risque de ne pas aboutir. »*

Car l'objectif de l'enquête de l'OFB est de savoir s'il est possible de retrouver les auteurs présumés. De là, l'association décidera si elle porte plainte ou non. *« Nous nous concertons avec l'OFB et le procureur de la République. Si la plainte n'a aucune chance d'aboutir, nous n'allons pas la déposer. En revanche, nous constitutions un dossier auprès du procureur. Il est dans les tiroirs et peut ressortir un jour. »*

Mais quand il s'agit d'un oiseau dit remarquable, la LPO dépose systématiquement plainte. *« Il faut marquer le coup afin que ça se sache et que le ou les tireurs se rendent compte que ce n'est pas bon pour eux de faire ça notamment au sein de l'opinion publique. »*

« On voit bien que ce n'est pas un pigeon ! »

Concernant cette buse, l'enquête est donc en cours et la décision n'a pas encore été prise. *« Mais bon, un rapace c'est facile à reconnaître. Je ne dis pas que ce n'est pas possible, mais ça me semble difficile de tirer dessus sans faire exprès. On voit bien que ce n'est pas un pigeon ! »* La colère monte à la LPO : *« On est furieux ! Qu'on les laisse tranquille ces rapaces. »* Que les *« porteurs de fusils »* laissent les rapaces tranquille. *« Ils nous trouveront en face d'eux. Et ceux qui se font prendre le paye très cher. »*

Depuis la mi-septembre, 11 rapaces ont été retrouvés plombés dans le département du Pas-de-Calais, dont trois dans l'Audomarois. *« 11 dont la LPO a eu connaissance. Les témoins ne nous appellent pas toujours. Et combien de rapaces ne sont même jamais retrouvés ? C'est beaucoup trop. »*

Si vous retrouvez un animal en détresse, contactez le réseau SOS Faune Sauvage au 07 72 22 51 40

Ne tirez pas sur les chasseurs

« Nous employons le terme de porteur de fusil afin de ne mettre en cause personne, sans savoir. » La LPO insiste sur le terme. Plus que de la sémantique, c'est l'image de l'association qui est en jeu. *« Nous ne voulons pas être considérés comme anti-chasse, nous le le sommes pas. Car nous avons besoin des chasseurs, notamment pour s'occuper des sangliers. »* Même si certaines mesures récentes les froissent comme la continuité de la chasse pendant le confinement ou bien l'élargissement progressif de la liste des espèces autorisées à être chassées.

Un porteur de fusil n'est donc pas forcément un chasseur. Pas de stigmatisation. *« Tout ce que nous faisons, c'est chercher à faire respecter la loi. »* Celle du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, disposant que tous les rapaces, diurnes et nocturnes, en France sont des espèces protégées.

Tirer sur une espère protégée, c'est risquer des poursuites pénales, voire une peine d'emprisonnement.

Tilques : le balbuzard retrouvé plombé victime d'une infection

Soigné depuis un mois au centre de soins de la faune sauvage de Calais, le balbuzard pêcheur retrouvé par des promeneurs dans le marais audomarois n'est toujours pas tiré d'affaire. Ses soigneurs viennent de découvrir une infection au niveau de son aile plombée.

Par T. S-M. | Publié le 15/11/2020

Partager Twitter

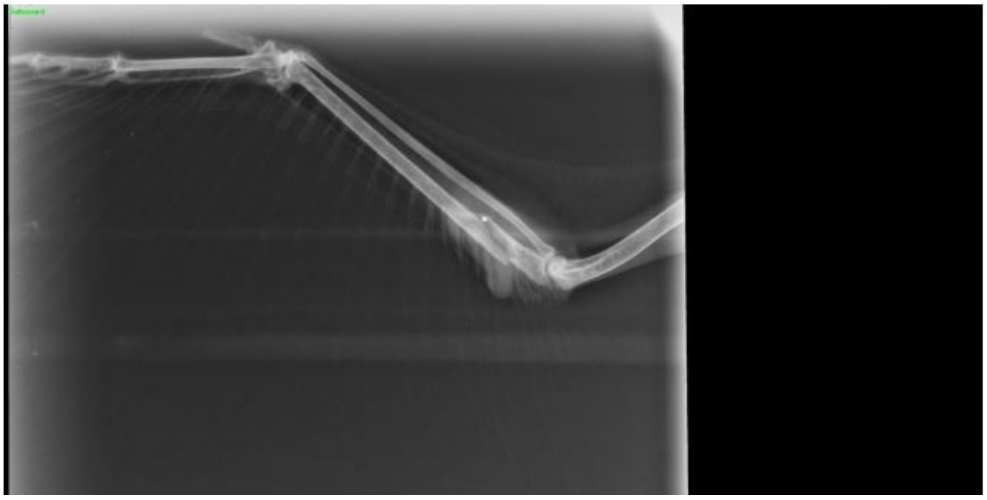

L'info en continu

13:51
Confinement allégé: le masque est-il obligatoire partout en extérieur?

13:46 Direct
DIRECT. Coronavirus: Moderna déposera lundi des demandes d'autorisation de son vaccin aux Etats-Unis et en Europe

13:19
Photographe blessé lors de la manifestation à Paris: «je faisais mon travail, je ne m'attendais pas à ça»

13:08 Video
Renaudot 2020 : le prix est décerné à Marie-Hélène Lafon pour «Histoire du fils»

13:07
Covid-19: après Thanksgiving, les États-Unis s'attendent à une flambée de cas

Le balbuzard pêcheur retrouvé plombé à Tilques par des promeneurs le 17 octobre est toujours en rééducation au centre de soins de la faune sauvage de la LPA de Calais. S'il continue de s'alimenter correctement - il pèse désormais 3 kg - son état de santé s'est dégradé ces derniers jours : « *Il souffre d'une infection causée par le plomb qui est toujours dans son aile* », souligne Christelle, la soigneuse qui est à son chevet depuis le premier jour. Le traitement à base d'antibiotiques prescrit par le vétérinaire semble porter ses fruits.

En revanche, malgré des soins tous les trois jours, la fracture du cubitus peine à se consolider : « *À chaque fois qu'on le manipule pour refaire son bandage, l'animal réagit. On sent que c'est encore douloureux. Si le cal osseux ne se reforme pas rapidement, il ne pourra pas s'envoler.* »

La soigneuse ne préfère toujours pas s'avancer sur ses chances de survie : « *Il faut encore attendre au moins trois semaines. Et ce n'est qu'à la première tentative de vol qu'on saura vraiment si le rapace a retrouvé ses capacités et pourra être relâché.* »

Depuis quelques jours, le balbuzard a été transféré dans une volière plus grande. Une généreuse donatrice a offert au centre calaisien 20 kg de truites, le volatile ne se nourrissant que de poissons d'eau douce. Des dons financiers, déductibles des impôts, sont également les bienvenus.

PARTAGEZ SUR

FAUNE

Dans le Pas-de-Calais, des bénévoles au secours de la faune sauvage

Les bénévoles du réseau SOS Faune sauvage de la LPO Pas-de-Calais secourent chaque année plusieurs centaines d'animaux blessés, notamment des rapaces, comme cette Chouette effraie. ©LPA de Calais

Créé en 2018, le réseau « LPO 62 SOS faune sauvage » a pour mission d'acheminer, par l'intermédiaire de bénévoles, des animaux sauvages blessés ou affaiblis, d'abord vers des vétérinaires selon leur état, puis vers le centre de soins de Calais. Tout au long de ce processus de sauvetage, plusieurs maillons jouent un rôle essentiel. 30millionsdamis.fr a recueilli le témoignage de certains participants à cette chaîne de solidarité.

2 700 ! C'est le nombre d'appels reçus depuis le 1er janvier 2020 par le réseau SOS faune sauvage de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais. A l'écoute ? Des particuliers ayant découvert des animaux blessés ou des juvéniles orphelins. « *Depuis la création du réseau en 2018, les appels ont triplé*, confie à 30millionsdamis.fr Maxence Bommelaere, coordinateur régional du réseau. *Cet été, nous n'avons pas pu traiter tous les appels. Nous manquons de moyens humains et financiers, le réseau n'étant pas subventionné mais géré grâce à des fonds propres.* »

Car le processus de sauvetage, long et fastidieux, sollicite l'intervention d'une multitude de bénévoles aussi engagés que généreux. Au centre de ce réseau : les achemineurs, qui n'hésitent pas à parcourir une centaine de kilomètres sur leur temps libre et à leurs frais, pour transporter les animaux blessés entre chaque « chaînon ». Ils sont 178 à jouer ce rôle dans la région !

Des centaines d'animaux sauvages coincés ou gravement blessés...

Depuis l'ouverture de la chasse, nous avons pris en charge une dizaine de rapaces plombés.

M. Bommelaere - SOS Faune Sauvage

Il arrive que les animaux n'aient pas besoin de soins mais d'une aide ponctuelle, à l'instant T : c'est le cas lorsqu'ils sont « simplement » coincés dans le conduit d'une cheminée ou le filet d'un grillage. La survie de l'animal dépendra alors de la réussite d'une seule action. Récemment, l'un de ces achemineurs, Marcel Martel, a secouru un Grand duc pris dans les filets d'un chasseur... « *En janvier 2020, il a également été contacté par des particuliers alors qu'un animal semblait coincé dans un conduit fermé et trop étroit*, raconte à 30millionsdamis.fr Christine Dupuis, référente juridique pour la LPO Pas-de-Calais. *Le couple qui a donné l'alerte n'a pas hésité à lui faire percer un trou dans le plafond du séjour. Un geste récompensé par la découverte de deux Chouettes hulottes, en bonne santé !* »

« *Ces rapaces nocturnes, qui cherchent des cavités pour nicher, peuvent rapidement s'y retrouver coincées*, constate le coordinateur régional. *Pour éviter de tels incidents, nous recommandons aux particuliers de grillager les conduits de cheminée au niveau des sorties* ».

... victimes des humains

Les animaux sont souvent victimes de chocs : lignes électriques, branches d'arbre, baies vitrées et véhicules sont autant de facteurs à risque. Mais le plus souvent, les animaux sont blessés par la faute humaine : balles de plombs, hameçons, filets de chasse ou filets de pêche sont les causes principales des dommages observés. « *Depuis l'ouverture de la saison de chasse, nous avons pris en charge une dizaine de rapaces blessés par plombs... Un nombre déjà trop élevé !* fustige M. Bommelaere. *Parmi eux, un Balbuzard pêcheur a été retrouvé criblé de plombs, à la fin du mois d'octobre 2020, au sein du parc naturel régional des Cap et Marais d'Opale. Or, ce rapace appartient à une espèce protégée et vulnérable : il n'existe qu'une centaine d'individus sur le territoire métropolitain !* » Récemment, c'est un animal nocturne – une Chouette effraie – qui a été retrouvée plombée... ce qui laisse penser qu'elle a été tirée en pleine nuit ou, à tout le moins, à la tombée de la nuit.

Si ces animaux sont actuellement en convalescence, d'autres doivent malheureusement être euthanasiés lors de leur prise en charge : « *Les animaux lourdement handicapés (aile cassée, œil perforé...), qui n'auraient aucune chance de survie dans la nature, ne peuvent être soignés*, déplore la vétérinaire Françoise Joly, contactée par 30millionsdamis.fr.

Des soins prodigués en clinique vétérinaire puis en centre spécialisé

Les animaux sauvés, - 1/3 des animaux recueillis en moyenne – recouvrent la liberté dans des territoires adaptés à leur survie.

Françoise Joly - Vétérinaire

En revanche, dans la majorité des cas, lorsque l'état de l'animal permet des soins, soit le « découvreur » lui-même, soit un achemineur bénévole transporte l'animal vers l'une des trente cliniques vétérinaires partenaires. Des radios, soins et opérations chirurgicales y sont réalisés à titre bénévole. Ainsi, au cabinet de La Coupole, à Wizernes (62), les deux vétérinaires et leurs trois assistants soignent, en moyenne, près de 400 animaux sauvages chaque année, principalement des rapaces.

« *Si de nombreux animaux nécessitent des soins cliniques, nous accueillons également de jeunes animaux, en quête de soins maternels*, explique Françoise Joly. *Il est vrai que les jeunes hérissons, s'ils sont seuls et amaigris, ne peuvent survivre à l'hiver. En revanche, il n'est pas rare que des petits mammifères soient ramassés à tort* ». Et ce, à leurs risques et périls. Par exemple, de jeunes lièvres aperçus seuls ne sont pas forcément orphelins, leur mère n'étant pas systématiquement à leurs côtés. Les retirer

Certains animaux ne pouront retrouver la liberté qu'à l'issue d'une longue convalescence, laquelle peut durer jusqu'à six mois ! C'est là qu'intervient Nathalie. Depuis de nombreuses années, elle accueille principalement des rapaces et quelques petits mammifères pour les choyer, le temps qu'ils retrouvent des forces. Pour ce faire, elle a aménagé, à son domicile, des volières et clapiers, tandis que son grenier accueille des chouettes en liberté !

« *Parfois, après cette convalescence, une visite vétérinaire est nécessaire, s'il faut retirer des plaques ou d'autres dispositifs de consolidation* », précise Christine Dupuis. *A lieu, enfin, un dernier voyage vers le centre de soins... avant le tant attendu relâcher à l'état sauvage* ». Malheureusement, certains animaux n'auront pas cette chance : soit les blessures, trop profondes, se seront avérées incurables, soit le stress lié à la captivité leur aura été fatal. Un stress d'autant plus fort lorsque les animaux suivent un régime alimentaire spécifique, difficilement possible à l'état captif. C'est le cas du Balbuzard pêcheur ou du Goéland marin respectivement « friands » de poissons d'eau douce et de poissons marins...

« *Les animaux sauvés, - 1/3 des animaux recueillis en moyenne – recouvrent la liberté dans des territoires adaptés à leur survie* », assure F. Joly. « *Le plus souvent, ils sont relâchés dans des espaces naturels sensibles*, précise M. Bommelaere. *Espérons qu'ils aient une longue et heureuse vie !* ». La Fondation 30 Millions d'Amis salue le courage de ces âmes bienveillantes, indispensables à la survie de la faune sauvage.

de leur mère revient à leur enlever de grandes chances de survie. « *Nous avons recueilli un jeune lièvre qui a vécu plusieurs semaines en captivité chez des particuliers, avec une alimentation inadapté*, poursuit la vétérinaire. *Lorsqu'il a atteint l'âge de s'émanciper, le pauvre animal a sauté de la cage et s'est cassé le fémur* ».

Une fois ces soins prodigués, un nouvel achemineur intervient pour accompagner l'animal jusqu'à un centre spécialisé de la faune sauvage, à Hirson, à St Quentin (02) ou à Calais (62). Le centre calaisien, conçu par La Ligue de Protection des Animaux (LPA), peut également intervenir lors de crises majeures, notamment en cas de marée noire, ou après une saisine d'animaux exotiques par les services de douane. Il héberge, entre autres, une unité de soins intensifs, un local dédié aux nouveaux animaux de compagnie, mais aussi des volières et bassins pour phoques et oiseaux marins. Quatre bébés phoques viennent, d'ailleurs, de retrouver leur milieu naturel (06/11/2020) !

Centre de Soins de la Faune Sauvage LPA de Calais
il y a environ un mois

Retour à la maison pour quatre de nos Bébés Phoques.
Hier, c'est sur la belle plage de Sangatte près de Calais que Tournesol, Bianca, Kelly et Rio ont retrouvé la grande bleue avec la participation du SDIS 62 et des pompiers de Calais et Marck. Un grand merci pour leur participation.
Bonne chance et longue vie à nos jeunes phoques.
Bonne soirée et Bon dimanche à tous !!!

Confinement : La Fédération nationale des chasseurs et des organisations agricoles veulent davantage de dérogations

CHASSE Des associations de protection des animaux veulent, elles, attaquer certaines dérogations déjà accordées

20 Minutes avec agences | Publié le 13/11/20 à 11h49 — Mis à jour le 13/11/20 à 12h22

La Fédération nationale des chasseurs souhaite avoir davantage de dérogations (illustration). — *Alexis Reau / Sipa*

Pendant le confinement, le ministère de la Transition écologique a autorisé des prélèvements de sangliers et de cervidés et « exceptionnellement » d'autres espèces chassables qui pourraient provoquer des dégâts sur les cultures (https://www.20minutes.fr/societe/2898903-20201102-confinement-chasseurs-pourront-beneficier-derogations-eviter-proliferation-grand-gibier). Mais uniquement à cette fin et sur demande de l'autorité administrative. La chasse (https://www.20minutes.fr/dossier/chasse) de loisirs, elle, est interdite. Mais la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et des organisations agricoles souhaitent la mise en place de

nouvelles dérogations pour chasser pendant le confinement (https://www.20minutes.fr/societe/confinement/) afin de limiter les dégâts aux cultures.

> Lettre ouverte à @barbarapompili (https://twitter.com/barbarapompili?ref_src=twsrc%5Etfw) & @J_Denormandie (https://twitter.com/J_Denormandie?ref_src=twsrc%5Etfw) de @ChasseursFrance (https://twitter.com/ChasseursFrance?ref_src=twsrc%5Etfw), @FNSEA (https://twitter.com/FNSEA?ref_src=twsrc%5Etfw), @ChambagriFrance (https://twitter.com/ChambagriFrance?ref_src=twsrc%5Etfw) & @JeunesAgri (https://twitter.com/JeunesAgri?ref_src=twsrc%5Etfw) pour alerter, suite à la fermeture de la #chasse (https://twitter.com/hashtag/chasse?src=hash&ref_src=twsrc%5Etfw) pendant la période de #confinement (https://twitter.com/hashtag/confinement?src=hash&ref_src=twsrc%5Etfw), sur les conséquences désastreuses pour les exploitations agricoles partout en France. pic.twitter.com/VkJSd1RgiP (https://t.co/VkJSd1RgiP)
> — La FNSEA (@FNSEA) November 12, 2020 (https://twitter.com/FNSEA/status/1326882709998866433?ref_src=twsrc%5Etfw)

Dans un courrier daté du 10 novembre, adressé à la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili et au ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, la FNC, la FNSEA, Jeunes agriculteurs et les chambres d'agriculture (APCA) demandent qu'« au-delà du grand gibier, il est impératif d'avoir la même logique de régulation concernant les autres espèces qui engendrent des dégâts agricoles selon les départements ». « Ces dérogations doivent être complémentaires des battues administratives décidées par les préfets », est-il ajouté.

Des associations veulent attaquer certaines dérogations

A l'inverse, les associations de protection de la nature Aspas et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) jugent que certains arrêtés préfectoraux vont trop loin et dénoncent l'attitude de certaines fédérations départementales de chasseurs qui ont mis du temps à appeler leurs adhérents à ranger les fusils. La LPO cite l'exemple des Landes où la fédération départementale a appelé le 8 novembre « l'ensemble des chasseurs à ne plus chasser », alors que la secrétaire d'Etat Bérangère Abba avait communiqué dès le 1er novembre sur l'interdiction de la chasse de loisir, les dérogations possibles et qu'un arrêté a été pris le 6 novembre.

De son côté, l'Aspas a recensé une vingtaine de départements qui autorisent « la chasse aux sangliers, cervidés, ESOD (espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts) et autres espèces ». « Le chamois, le mouflon, le cormoran nous inquiètent particulièrement », a indiqué Madline Rubin, directrice de l'Aspas. L'association, avec la LPO, compte attaquer une vingtaine d'arrêtés préfectoraux, a-t-elle fait savoir.

Des associations demandent la suspension d'arrêtés autorisant la chasse dans le Nord et le Pas-de-Calais

Par Marine Carballet
Publié le 28/11/2020 à 16:00

Chapô

Pendant le confinement la chasse au grand gibier est autorisée dans plusieurs départements dont le Nord et le Pas-de-Calais suite aux arrêtés pris par les préfectures. Ce vendredi, la LPO (Ligue de protection des Oiseaux) et l'ASPAS (l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages) demande la suspension de ces arrêtés devant le tribunal administratif de Lille.

Les fusils et les munitions sont rangés. Au tribunal administratif de Lille ce vendredi, la chasse sera représentée sur des talons hauts, dans une jupe crayon et un masque chirurgical. Cette femme d'une trentaine d'années n'est pas avocate mais elle est venue défendre les arrêtés préfectoraux permettant de manière dérogatoire la pratique de la chasse au grand gibier dans le Nord et le Pas-de-Calais pendant le confinement. Après l'annonce d'une deuxième vague par Emmanuel Macron, reconfinant la France entière, une circulaire du 31 octobre, signée par le ministre de la Transition écologique Barbara Pompili et la secrétaire d'État à la biodiversité Bérangère Abba précisait la mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de « *régulation de la faune sauvage et de destruction d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts* » sous le contrôle des préfets de départements. C'est ce que l'on appelle la chasse « *de régulation* » ou « *de prélèvement* ». Cette pratique permet de réguler les populations de grand gibier de forêt dont la prolifération peut être nuisible pour l'environnement ou les hommes.

Le 6 novembre, l'arrêté autorisant de tuer « *les sangliers et les cervidés* » est pris par le préfet du Nord. En réaction, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux et l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) représentées par un avocat sont venues en réclamer la suspension. Ces deux associations se sont d'ailleurs attaquées aux arrêtés pris dans 23 départements, parmi lesquels l'Aisne, les Ardennes, l'Aube, le Calvados, la Charente, la Corrèze, la Creuse, l'Eure, l'Indre et Loire, la Loire Atlantique, le Lot et Garonne, la Lozère, le Maine et Loire, la Marne, la Mayenne, la Meurthe et Moselle, le Haut Rhin, la Haute Saône, la Sarthe, la Seine Maritime, la Haute Vienne et le Territoire de Belfort. Aujourd'hui c'est le Nord qui se défend.

Le premier argument du requérant est sanitaire. « *L'État d'urgence sanitaire a été mis en place pour endiguer l'épidémie de coronavirus. Il faut pour cela éviter tout rassemblement de personnes* ». Presque bienveillant, il ajoute que « *la population des chasseurs est vieillissante - l'âge moyen étant de 50 ans*

Aujourd'hui c'est la journée mondiale du bénévolat

La LPO remercie chaleureusement ses bénévoles qui œuvrent au quotidien à ses côtés qu'ils soient écovolontaires, sentinelles, naturalistes, ambassadeurs, spécialistes, ou encore secouristes !

Si cette année 2020 restera dans les mémoires de tous, la LPO retiendra l'engagement, l'implication et le dévouement de ses bénévoles grâce à qui des projets de conservation ont pu être menés à bien et ce, malgré un contexte si particulier. Cette journée est l'occasion de rendre hommage aux 8 000 bénévoles LPO mobilisés à nos côtés et en particulier à Marie-Yvonne, Christine, Laurie-May, Daniel, Johann et Anselme.

Ecovolontaires

Dans le département du Puy-de-Dôme 2,5 hectares ont ainsi été aménagés grâce à Marie-Yvonne pour lutter contre le déclin de la biodiversité de proximité. Son idée ? Faire de ce chantier de restauration écologique un Refuge LPO témoin pour encourager les citoyens à agir chez eux en faveur de la nature. Depuis l'installation des mares et la plantation d'arbres fruitiers anciens, ce sont soixante-treize espèces d'oiseaux, cent dix espèces d'insectes, trois espèces de reptiles, quatre espèces de batraciens, et huit espèces de mammifères qui ont été observés. Merci Marie-Yvonne !

Sentinelles de la nature

Dans le Pas-de-Calais, près de 3 Kilomètres de haies ont ainsi été préservées en pleine période de nidification ; Sept plaintes ont été déposées suite à une vingtaine oiseaux protégés retrouvés criblés de plombs dont un Balbuzard pêcheur signalé à l'Office Française de la Biodiversité ; Plus de 40 nids d'hirondelles ont été sauvés grâce à une campagne d'information. Le TGI de Boulogne sur Mer a donné raison à la LPO dans le cadre d'une affaire de chasse à la hutte de nuit. Tout cela grâce à Christine. Merci Christine !

Naturalistes

Dans l'Hérault, Laurie-May a ainsi participé durant les trois mois de l'été à l'inventaire et au comptage de rapaces diurnes tels que le Faucon crécerellette, la Bondrée apivores et le Circaète-Jean-le-Blanc. Ce sont au total cinq dortoirs de crécerellettes qui ont été comptabilisés sur le bassin du Thau et plusieurs couples nicheurs de rapaces diurnes comptabilisés dans le massif du Caroux-Espinouse dans le Haut-Languedoc. Elle a également prospecté sous les lignes électriques à moyenne tension pour faire remonter les cas d'électrocution. Merci Laurie-May !

Ambassadeurs de la nature

A Mulhouse, ville située dans département du Haut-Rhin, la reproduction du Martinet à ventre blanc a ainsi pu être sauvée suite à la mise en place de mesures compensatoires grâce à Daniel qui a su sensibiliser et mobiliser les différents acteurs : la Dreal Grand-Est, la société propriétaire du terrain, des spécialistes suisses et allemands et les habitants. Merci Daniel !

Spécialistes

En Indre et Loire, des nichoirs à Hirondelle rustique ont été imprimés en 3D grâce à Johann. Ils ont ensuite été recouverts d'un mélange de plâtre, de sciure et de copeaux de bois pour imiter la boue normalement utilisée par ces oiseaux avant d'être installés. Ils ont rapidement été approuvés par ces grandes voyageuses. Merci Johann !

Secouristes de la nature

En Gironde, une centaine d'animaux sauvages toutes espèces confondues orphelins ou blessés ont ainsi pu grandir et être soignés grâce Anselme. Hérissons, écureuils, Faucons crécerelle, etc. ont ainsi pu retrouver leur milieu naturel. Merci Anselme !

Un grand merci à tous !

Vous voulez vous aussi œuvrer pour la biodiversité ? Rejoignez-nous, devenez bénévole LPO !

Détails

Publication : 5 décembre 2020

Hauts-de-France : Une dizaine de rapaces cibles de tirs depuis l'ouverture de la chasse

FAUNE Protégés par la loi, les rapaces sont pourtant régulièrement retrouvés criblés de plomb dans la région

Mikaël Libert | Publié le 09/12/20 à 12h35 — Mis à jour le 09/12/20 à 17h26

Une buse a été retrouvée blessée par des plombs de chasse dans une zone protégée (illustration). — *Brais Seara Fernandez / SIPA*

- Une buse variable a été retrouvée blessée par des plombs de chasse dans le Pas-de-Calais.
- Depuis septembre, 13 oiseaux protégés, parmi lesquels 11 rapaces, ont été la cible de tirs dans les Hauts-de-France.
- Une plainte a été déposée par la Ligue de protection des oiseaux.

Dimanche dernier, un rapace (https://www.20minutes.fr/dossier/oiseau) a été retrouvé blessé par un promeneur du côté de Clairmarais, près de Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais. Selon la Ligue protectrice des oiseaux (LPO) (https://pasdecalais.lpo.fr/), il ne fait aucun doute que l'animal a été victime d'un tir de plombs de chasse (https://www.20minutes.fr/dossier/chasse). Volontaire ou accidentel, impossible à dire. Toujours est-il que ce n'est pas la première fois qu'un rapace, espèce protégée, est abattu pendant la période d'ouverture de la chasse dans la région des hauts-de-France.

La dernière victime en date est donc une buse variable, qui, à l'instar de tous les rapaces, est protégée par la loi. C'est un promeneur qui a découvert l'animal, blessé à une aile, dans le secteur des marais de Clairmarais, zone appartenant au parc régional des Caps et marais d'Opale. « Ce promeneur a emmené l'oiseau chez un de nos vétérinaires partenaires. La radio effectuée ne laisse aucune place au doute, l'aile de l'oiseau était criblée de plombs de chasse », assure une bénévole de la LPO du Pas-de-Calais à *20 Minutes*.

Une dizaine de rapaces victimes de tirs

Le rapace a pu être soigné par le vétérinaire. Il a ensuite été confié au centre de soins de la faune sauvage de la LPA de Calais où il devra rester pour une longue convalescence. « Il n'est pas tiré d'affaire pour autant, beaucoup d'oiseaux supportent mal la captivité », regrette la bénévole.

Affaire isolée ? Pas vraiment. Selon la LPO, cette buse est le treizième oiseau d'une espèce protégée qui est découvert plombé dans la région depuis l'ouverture de la chasse, en septembre dernier. « Sans compter tous ceux que l'on ne retrouve pas », insiste l'association. Parmi ces oiseaux, 11 sont des rapaces : « Des buses, beaucoup de faucons. En octobre, c'est même un balbuzard pêcheur (https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Balbuzard-pecheur_2008-2012.pdf) qui a été tiré dans le marais audomarois », déplore la LPO.

Les rapaces, bêtes noires des chasseurs

« Si l'on met en cause les chasseurs, on va encore avoir des ennuis. Mais qui d'autre se balade avec un fusil ? », insiste la bénévole. Pour elle, les rapaces sont la bête noire des chasseurs : « Ils sont considérés comme de la concurrence pour certains gibiers comme les

faisans », explique-t-elle. Et la thèse de l'accident, la LPO n'y croit pas non plus, assurant qu'il n'est pas possible de confondre un rapace avec un pigeon ou un autre oiseau.

Pour tâcher de retrouver l'auteur du tir contre la buse, la LPO a déposé une plainte contre X auprès du parquet de Boulogne-sur-Mer. Si la procédure était systématique par le passé, elle est devenue plus ciblée ces dernières années. « Il faut que les plaintes soient très étayées. Que le lieu où l'oiseau a été tiré soit identifié et que celui qui l'a découvert accepte de témoigner », détaille la LPO tout en reconnaissant que les coupables n'étaient quasiment jamais retrouvés.

Faits divers - Justice

La LPO va porter plainte après la découverte d'un faucon pèlerin criblé de plombs à Aire-sur-la-Lys

Jeudi 10 décembre 2020 à 20:58 -
Par Sophie Morlans, France Bleu Nord, France Bleu

Mercredi, une passante a découvert dans les rues d'Aire-sur-la-Lys un rapace le corps criblé de plombs. Il s'agit d'un faucon pèlerin, une espèce pourtant protégée. La LPO va porter plainte. C'est le 14e oiseau protégé retrouvé plombé dans le Nord Pas-de-Calais depuis l'ouverture de la chasse.

L'examen radiologique révèle la présence de 4 plombs dans le corps du rapace qui n'a pas pu être opéré - LPO

La Ligue de Protection des Oiseaux de Calais décide de porter plainte, après la découverte d'un faucon-pèlerin gravement blessé à Aire-sur-la-Lys. Le rapace, qui est **inscrit sur la liste rouge des espèces protégées**, a été retrouvé mercredi par une habitante, sur un trottoir. Son corps était criblé de **quatre plombs.**

Une opération sous anesthésie étant risquée, l'oiseau doit être placé sous surveillance à Calais, au centre de soins de la faune sauvage pour vérifier s'il parvient à retrouver ses capacités.

Le faucon pèlerin a failli disparaître de France dans les années 60 et il fait l'objet d'une grande attention de la part des ornithologues. *"Cela fait des années que je surveille sur Aire-sur-la-Lys pour l'arrivée du pèlerin et l'un des premiers vus est à terre",* déplore Serge Larivière, président de la LPO Pas-de-Calais.

C'est le 14e oiseau appartenant à une espèce protégée retrouvé plombé dans la région depuis l'ouverture de la chasse au mois de septembre. L'Office Français de la Biodiversité va mener **une enquête pour tenter d'identifier l'auteur du tir.**

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
Oiseaux

Un faucon pèlerin retrouvé criblé de plombs à Aire-sur-la-Lys

La liste des rapaces retrouvés blessés par des plombs depuis l'ouverture de la chasse dans l'Audomarois s'allonge. Après un balbuzard et une buse, c'est cette fois un faucon pèlerin, considéré comme l'oiseau le plus rapide au monde, qui a été découvert en plein centre-ville d'Aire-sur-la-Lys.

Thierry Saint-Maxin | Publié le10/12/2020

35 partages

Après un balbuzard pêcheur à Tilques mi-octobre, après une buse variable retrouvée à Clairmarais dimanche 6 décembre, c'est cette fois un faucon pèlerin qui a été découvert criblé de plombs à Aire-sur-la-Lys. C'est le quatorzième oiseau d'espèce protégée retrouvé plombé dans la région dont douze rapaces depuis l'ouverture de la chasse en septembre. « *Avec le confinement, on pensait que ce chiffre allait être moins élevé que l'année dernière, malheureusement, ce n'est pas le cas* », déplore Christine Dupuis, référente juridique de la Ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais. Comme toujours en pareil cas, la LPO a décidé de porter plainte contre X.

Le faucon pèlerin a été retrouvé criblé de quatre plombs. PHOTO ARCHIVES FLORENT MOREAU - VDNPQR

C'est en se promenant place Saint-Pierre à Aire-sur-la-Lys qu'une habitante a découvert l'oiseau blessé sur un trottoir. Elle l'a immédiatement conduit à la clinique de la Coupole à Wizernes. L'examen radiologique a révélé la présence de quatre plombs répartis sur le corps de l'oiseau. Impossible de les retirer selon la vétérinaire, l'opération sous anesthésie serait beaucoup trop risquée.

« Aucune défaillance physique n'est permise à cet oiseau lorsqu'il fond sur ses proies à près de 300 km à l'heure. »

L'oiseau a été placé sous haute surveillance dans un espace confiné à la clinique. Il sera ensuite conduit au centre de soins de la faune sauvage de Calais pour vérifier s'il parvient ou non à récupérer ses capacités. « *Nul ne peut dire aujourd'hui s'il pourra retrouver sa liberté car aucune défaillance physique n'est permise à cet oiseau lorsqu'il fond sur ses proies à près de 300 km à l'heure* », précise la LPO. Le faucon pèlerin est considéré comme l'oiseau le plus rapide.

Espèce menacée

Menacé de disparation dans les années 60, le rapace se réinstalle peu à peu dans la région grâce à des plans de protection. Il niche le plus souvent dans de très hauts bâtiments : « *Cela fait des années que je surveille son retour à Aire-sur-la-Lys et l'un des premiers aperçus est à terre* », s'insurge Serge Larivière, président de la LPO 62. L'animal, inscrit sur la liste rouge des espèces menacées, était bagué par le Museum d'histoire naturelle de Bruxelles.

Lien : https://www.laVoixduNord.fr/905920/article/2020-12-10/un-faucon-pelerin-retrouve-crible-de-plombs-aire-sur-la-lys

Un faucon pèlerin retrouvé criblé de plombs à Aire-sur-la-Lys

La liste des rapaces retrouvés blessés par des plombs depuis l'ouverture de la chasse dans l'Audomarois s'allonge. Après un balbuzard et une buse, c'est cette fois un faucon pèlerin, considéré comme l'oiseau le plus rapide au monde, qui a été découvert en plein centre-ville d'Aire-sur-la-Lys.

PAR THIERRY SAINT-MAXIN
saintomer@lavoixdunord.fr

AIRE-SUR-LA-LYS. Après un balbuzard pêcheur à Tilques mi-octobre, après une buse variable retrouvée à Clairmarais dimanche, c'est cette fois un faucon pèlerin qui a été découvert criblé de plombs à Aire-sur-la-Lys. C'est le quatorzième oiseau d'espèce protégée retrouvé plombé dans la région dont douze rapaces depuis l'ouverture de la chasse en septembre. *« Avec le confinement, on pensait que ce chiffre allait être moins élevé que l'année dernière, malheureusement, ce n'est pas le cas »*, déplore Christine Dupuis, référente juridique de la Ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais. Comme toujours en pareil cas, la LPO a décidé de porter plainte contre X.

C'est en se promenant place Saint-Pierre, à Aire-sur-la-Lys qu'une habitante a découvert l'oiseau blessé sur un trottoir. Elle l'a immédiatement conduit à la clinique de la Coupole à Wizernes. L'examen radiologique a révélé la présence de quatre plombs répartis sur le corps de l'oiseau. Impossible de les retirer selon la vétérinaire, l'opération sous anesthésie serait beaucoup trop risquée.

> **“Aucune défaillance physique n'est permise à cet oiseau lorsqu'il fond sur ses proies à près de 300 km à l'heure.”**

L'oiseau a été placé sous haute surveillance dans un espace confiné à la clinique. Il sera ensuite conduit au centre de soins de la faune sauvage de Calais pour vérifier s'il parvient ou non à récupérer ses capacités. *« Nul ne peut dire aujourd'hui s'il pourra retrouver sa liberté car aucune défaillance physique n'est permise à cet oiseau lorsqu'il fond sur ses proies à près de 300 km à l'heure »*, précise la LPO. Le faucon pèlerin est considéré comme l'oiseau le plus rapide.

MENACÉ DE DISPARITION DANS LES ANNÉES 1960

Menacé de disparation dans les années 60, le rapace se réinstalle peu à peu dans la région grâce à des plans de protection. Il niche le plus souvent dans de très hauts bâtiments : *« Cela fait des années que je surveille son retour à Aire-sur-la-Lys et l'un des premiers aperçus est à terre »*, s'insurge Serge Larivière, président de la LPO 62. L'animal, inscrit sur la liste rouge des espèces menacées, était bagué par le Muséum d'histoire naturelle de Bruxelles.

Le faucon pèlerin a été retrouvé criblé de quatre plombs. PHOTO ARCHI

CALAIS: LA LIGUE DE PROTECTION DES ANIMAUX ALERTE SUR LE NOMBRE DE RAPACES BLESSÉS PAR DES CHASSEURS

Juliette Mitoyen
Le 11/12/2020 à 22:02

Calais: la LPO va porter plainte face à la recrudescence de rapaces plombés par des chasseurs

La Ligue de Protection des Oiseaux de Calais a décidé de porter plainte après la découverte d'un 15e rapace criblé de plomb depuis l'ouverture de la chasse.

Mute

Depuis septembre et l'ouverture de la chasse, la LPO du Pas-de-Calais a recensé 15 cas d'oiseaux protégés blessés par des plombs de chasse. La Ligue de Protection des Animaux de Calais soigne ces volatiles.

C'est un triste constat que dresse aujourd'hui **la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais**. Depuis le mois de septembre et l'ouverture de la chasse, pas moins de 15 oiseaux appartenant à des espèces protégées ont été retrouvés blessés, touchés par des plombs de chasse.

En octobre, la LPO du Pas-de-Calais a même découvert le corps d'un faucon crécerelle, abattu par des chasseurs de cinq plombs à Tilloy-lès-Mofflaines. Un délit qualifié de "destruction d'espèce protégée" et puni de trois ans de prison et de 150.000 euros d'amende.

"Une recrudescence des cas de rapaces qui arrivent plombés"

Dernier exemple en date d'oiseau protégé blessé dans le Pas-de-Calais: un faucon pèlerin - qui figure sur la liste rouge des espèces protégées -, découvert cette semaine à Air-sur-la-Lys, touché par quatre plombs de chasse.

Le volatile a été recueilli par la Ligue de Protection des Animaux (LPA) de Calais, qui accueille de nombreux rapaces protégés en convalescence dans le département. Mais la structure alerte aujourd'hui sur le grand nombre d'oiseaux abattus ou blessés par des chasseurs.

"On a remarqué, malheureusement, une recrudescence des cas d'oiseaux, des rapaces qui arrivent ici plombés", déplore la responsable des soins de la LPA de Calais au micro de BFM Grand Littoral. "Actuellement, en soins, nous avons encore un balbuzard, deux buses, une chouette effraie, un faucon crécerelle et un faucon pèlerin. C'est énorme, c'est quand même énorme", énumère-t-elle.

"C'est quelque chose qu'on ne comprend pas, qui ne devrait pas arriver", assure-t-elle.

La LPO va porter plainte

De son côté, la LPO du Pas-de-Calais a fait part de son intention de porter plainte après la récente découverte du faucon à Air-la-Lys. L'Office Français de la Biodiversité va par ailleurs mener une enquête pour retrouver l'auteur (ou les auteurs) des tirs qui ont blessés l'animal.

SUR LE MÊME SUJET
À Calais, la Ligue de protection des animaux débordée par l'afflux de bébés phoques

Il est possible de faire des dons à la LPA de Calais pour aider à financer les soins des oiseaux qui, une fois guéris après une longue convalescence, pourront être relâchés dans leur milieu naturel. Le journal ***La Voix du Nord*** précise que jusqu'à mardi prochain, tout don à la scruture sera doublé.

Juliette Mitoyen Journaliste BFM Régions

Vidéo : https://www.bfmtv.com/grand-littoral/a-calais-la-lpa-alerte-sur-le-grand-nombre-de-rapaces-proteges-blesses-par-des-chasseurs_AV-202012110377.html

L'INDÉPENDANT DU PAS-DE-CALAIS
Jeudi 17 décembre 2020

LAURÉAT DES TROPHÉES

Réserve de BIOSPHERE

Clairmarais

Plus qu'un jardin, un refuge

Fin novembre, le trophée de Réserve de biosphère du marais audomarois a récompensé cinq projets de développement durable. Parmi eux, le jardin de la biodiversité d'Aurélie Delaval et Simon Guegaden rue du Romelaere.

Aurélie Delaval et Simon Guegaden ont montré que le changement était possible en un an.

Quand Aurélie et Simon ont acheté la maison en juin 2019, le jardin n'était qu'une vaste pelouse de 1.500 m², avec un bout de terre nue et un mur de thuyas. *« On voulait en faire un espace favorable à la biodiversité car nous sommes à deux pas de la réserve du Romelaere. Hormis la présence de fruitiers, il y avait tout à faire. On s'est donné un an pour y parvenir. »* Enfin, surtout Aurélie, animatrice nature à la LPO. Simon, de son côté, ne voulait pas être esclave du jardin ; pas question d'être obligé de tondre le seul week-end ensoleillé du mois… Deux visions du jardin qui n'étaient pas incompatibles.

Que faire de la haie de thuyas ?

Il a quand même fallu retrousser les manches, notamment pour régler leur sort aux thuyas, dont une partie a été sévèrement rabattue. *« Et les moineaux les ont depuis transformés en dortoir »*, observe Simon. L'autre partie a été arrachée, en mettant à contribution famille et amis. Objectif : les remplacer par une haie arbustive : sureaux, cornouillers, noisetiers, etc. qui grâce à leurs baies pourront nourrir les oiseaux naturellement.

Une mare très vite opérationnelle

L'une de leurs premières actions, en décembre, a aussi été de creuser une mare. *« J'avais commencé à la main, mais j'avoue, on a pu bénéficier d'une mini-pelle dans notre entourage »*, sourit Aurélie. Ils ont acheté une bâche EPDM, *« plus chère, 460€, mais qui durera dans le temps, auquel on a ajouté 100€ de fibre de coco, pour retenir la terre et permettre à la végétation de s'agripper sur les bords »*, détaille Simon.

En termes financiers, la mare constitue donc leur plus gros investissement. *« Mais, très vite, on a vu apparaître les premiers insectes aquatiques, les larves de tritons et de libellules, les grenouilles vertes qui se chauffent au soleil. Et même une couleuvre à collier, inoffensive, mais une alliée pour protéger mon potager »*, se réjouit Aurélie.

Un potager en permaculture

La terre récupérée a en effet permis de passer à l'étape suivante, créer les carrés potagers ; forcément en permaculture, sans engrais, ni insecticides. *« On a eu des tomates, fraises, cornichons, potirons, salades… On n'est pas autonome, on doit apprivoiser le terrain, mais c'est une fierté de manger ses propres légumes. »*

Nichoirs, mangeoires, gîtes…

La volonté du couple était également d'accueillir un maximum d'espèces, en installant une collection de nichoirs à moineaux, mésanges bleues et charbonnières, hirondelles de fenêtre, chouettes chevèches… et de gîtes à insectes, chauves-souris et hérissons, ainsi que des abreuvoirs et des mangeoires en hiver. Le tout confectionné avec un maximum de matériaux de récupération. Si tous n'ont pas été immédiatement investis, ils ont pu observer leurs premiers petits locataires au printemps.

Fauche tardive

Et comme promis, Simon n'est pas condamné à tondre un week-end sur deux. Seule une petite moitié de la parcelle est tondue, au profit d'une prairie fleurie et d'herbes folles, favorable aux insectes et donc aux oiseaux. *« Un jardin, pour qu'il soit propre, ne demande pas forcément beaucoup d'entretien. Il faut juste le faire au bon moment. »*

Alors, ils prennent le temps de s'asseoir sur un banc pour écouter les grenouilles chanter, les criquets striduler et observer leurs visiteurs : sittelle torchepot, gobe-mouches gris, pic-vert et pic épeiche… *« On a même eu la visite d'un cormoran et d'un héron… En peu de temps, on peut faire de son jardin une mini-réserve naturelle »*, constate Simon. Et Aurélie de sourire : *« Approved by nature »*.

Anne Mainy

L'opposition à Tropicalia devient politique à l'approche des régionales

La manifestation organisée par le collectif « Non à Tropicalia » a rassemblé cent cinquante personnes hier midi sur la zone du Champ Gretz, côté Rang-du-Fliers. À l'approche des élections régionales, la contestation contre ce projet privé de création d'une serre tropicale prend une tournure politique.

PAR FRÉDÉRIC VAILLANT
montreuil@laveladunord.fr

RANG-DU-FLIERS – VERTON. Les maisons ont poussé, des ateliers relais et un hôtel ont été édifiés, un panneau indique le démarrage prochain de la construction d'une maison médicale, mais sur la dizaine d'hectares dévolue au projet Tropicalia, l'espace reste vide. Le permis de construire de la plus grande serre tropicale est actuellement bloqué par un recours du GDEAM (Groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil).

Néanmoins, les associations de défense regroupées dans le collectif « Non à Tropicalia » veulent continuer à mettre la pression contre ce projet. Elles avaient appelé à une manifestation hier sur le site à l'occasion du cinquième anniversaire des accords de Paris pour le climat. *« Pour montrer que ce zoo tropical sous cloche, le plus grande serre tropicale du monde selon ses promoteurs, va à rebours de ce qu'il*

> **« Nous ne voulons pas d'un zoo tropical, nous voulons aller voir les phoques sur la Côte d'Opale. »**
> KARIMA DELLI

convient de faire », a souligné Jean-Michel Jedraszak, porte-parole du collectif, devant cent cinquante militants réunis à l'appel d'une quarantaine d'associations et de sept partis politiques, venus de toute la région. Une mobilisation un peu maigre même si elle a satisfait les organisateurs.

UNE FORÊT DE DRAPEAUX DE PARTIS POLITIQUES

« Il sera maintenant difficile pour les promoteurs du projet d'affirmer sans se ridiculiser que nous ne sommes qu'un groupuscule de radicaux ou d'agitateurs professionnels. Il sera difficile à certains élus de feindre une stupide colère contre les organisations politiques qui nous soutiennent. » Un tacle contre Bruno Cousein, le président de l'agglomération qui a dénoncé jeudi soir *« une manipulation politique »*.

Car hier, l'opposition à Tropicalia s'est largement invitée sur le terrain politique. C'est en effet une forêt de drapeaux de partis que l'on a vu fleurir sur le chemin du Petit-Bois, d'EELV (des Verts) à la France Insoumise en passant par Génération Écologie, le Parti animaliste ou Génération.s (des ex-PS).

Karima Delli, députée européenne et tête de liste d'EELV pour les régionales a été très claire : *« Nous ne voulons pas d'un zoo tropical, nous voulons aller voir les phoques sur la Côte d'Opale. Demain, si je suis présidente de la région, Tropicalia ne se fera pas. »* Simon Roussel, pour la France Insoumise, a indiqué que son parti attendait la réponse à une question écrite posée à Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique. *« On lui demande de suspendre ce projet et de recevoir une délégation du collectif. »* Tropicalia reste encore dans les cartons mais on sait désormais que ce projet sera un enjeu symbolique pour les élections régionales prévues en juin prochain. ■

Chaque responsable d'associations ou de partis politiques présents a pris la parole à tour de rôle. PHOTO JOHAN BEN AZZOUZ

Outre l'atteinte à l'environnement, des panneaux s'en prenaient au capitalisme. PHOTO JOHAN BEN AZZOUZ

L'eurodéputée EELV Karima Delli sera la tête de liste des Verts aux régionales. PHOTO JOHAN BEN AZZOUZ

> **« On sait désormais que ce projet sera un enjeu symbolique pour les élections régionales prévues en juin prochain. »**

Une question à dix millions d'euros

Au cours de ce rassemblement, on a entendu dans la bouche des principaux responsables politiques présents, notamment ceux des Verts et de la France Insoumise, que la Région Hauts-de-France octroierait dix millions d'euros pour financer le projet de Tropicalia. On a cherché à savoir d'où sortait ce chiffre dont nous n'avions jamais entendu parler.

Ceux qui l'avaient avancé n'en savaient rien mais nous avons trouvé des éléments de réponse auprès des militants d'ATTAC, une organisation altermondialiste. Ils ont pris la peine de chercher dans tous les documents publics. Il apparaît que cette somme de 10 millions d'euros (sur un projet qui se monte à plus de 51 millions d'euros) serait celle que les promoteurs de Tropicalia demanderaient à l'ADEME (Agence de la transition écologique) et au FEDER. C'est-à-dire à l'État et à l'Europe. La région Hauts-de-France a simplement voté le principe d'un prêt de deux millions d'euros remboursable sur sept ans à un taux de 3 % pour permettre le démarrage des travaux. Et selon les militants d'ATTAC, cette somme n'a pas été versée pour le moment car le projet est bloqué par un recours. ■